

ASSOCIATION « GENTIANA LUTEA »

Association Interprofessionnelle de la Gentiane jaune

45 rue de la Mairie – 63113 Picherande

Tel : 04 73 22 30 84 ou 06 05 28 12 00

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ordinaire (année de réf. 2024)

**le 23 septembre 2025
de 9h30 à 12h30**

Salle de conférence

Campus de la CCI – 17 bd Vialenc – 15000 AURILLAC

Dans le cadre des actions de la

« Mission pour la gestion durable de la ressource Gentiane dans le Massif central »

Maître d'œuvre :



Partenaire :



Financé par



agence nationale
de la cohésion
des territoires

Sommaire :

RAPPORT MORAL DU PRÉSIDENT	3
PROJET DE PV ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 27 09 24	4
RAPPORT D'ACTIVITÉ SUR L'ANNÉE 2024	9
I – FONCTIONNEMENT DE L'ASSOCIATION :	
A/ Gentiana Lutea au service de la filière :.....	9
B/ Adhérents :.....	9
C/ Engagement moral :.....	9
D/ Animation et force de travail :.....	9
E/ Organes dirigeants de l'association :.....	10
F/ Mission gentiane et financements :.....	10
G/ Réunions Gentiana Lutea en 2024 :.....	11
II – MARQUE « GENTIANE – FILIÈRE DÉVELOPPEMENT DURABLE :	
A/ Rappel sur le fonctionnement de la marque :.....	12
B/ Ressource et campagne de production 2024 :.....	12
C/ Marque et droit d'usage en 2024 :.....	13
D/ Accompagnement et implication de nouveaux territoires :.....	13
E/ Point sur le fonctionnement et sur les évolutions depuis 2020 :.....	14
F/ Objectif d'un fonctionnement autonome :.....	15
III - ACTIONS / PROJETS (Gentiana Lutea / CPPARM / VetAgro Sup) :	
A/ Suivi de gentiane sur les estives :.....	16
B/ Essais de semis et de culture de gentiane :.....	17
C/ Sensibilisation des éleveurs, propriétaires et gestionnaires fonciers à la gestion durable de la ressource :.....	22
D/ Bases d'une réflexion sur un cadre réglementaire :.....	23
E/ Cartographie physico-chimique et territoriale de la Gentiane jaune :.....	24
IV – PARTENARIATS, COMMUNICATION ET ÉVÈNEMENTS :	
A/ État des partenariats et réseau de travail :.....	24
B/ Revue de presse 2024 :.....	26
C/ Outils de communication et documents produits :.....	27
D/ Manifestations et autres actions de sensibilisation ou de formation :.....	30
GLOSSAIRE :.....	31

RAPPORT MORAL DU PRÉSIDENT

Bonjour à tous et merci pour votre présence, merci aux invités qui se sont joints à nous pour cette Assemblée Générale 2025.

Cette année nous sommes accueillis à Aurillac par la Distillerie Louis Couderc, que Jean-Jacques Vermeersch nous fera découvrir tout à l'heure. Il a organisé cette journée avec ses partenaires locaux et je tiens donc aussi à remercier la CCI pour le prêt de la salle, ainsi que l'Office de Tourisme pour la visite guidée du centre historique d'Aurillac, cette après-midi.

C'est grâce à vous que l'association est en mesure de poursuivre ses actions pour la gestion durable de la ressource, car vous donnez de votre temps, partagez vos compétences où contribuez au financement des projets. Ce travail ne serait cependant possible sans le précieux soutien du Commissariat de Massif, de VetAgro Sup et du CPPARM, qui nous accompagnent depuis plus de 10 ans par le biais de la « Mission pour la gestion durable de la ressource gentiane dans le Massif central ».

Je vous rappelle que l'Assemblée Générale de Gentiana Lutea est aussi l'occasion de réunir le comité de pilotage de ce projet, constitué par vous tous : acteurs de la filière, scientifiques, financeurs et personnes ressources.

Le contexte d'exploitation de la gentiane demeure compliqué, tant d'un point de vue humain que du point de vue de la ressource, dont le rythme de prélèvement reste soutenu.

Vous avez cependant peut-être observé que la météo humide de 2024 avait permis une réelle « explosion » de gentiane sur tout le territoire. Ceci est particulièrement marquant, là où nous l'avions vue en forte régression et nous conforte dans la poursuite de nos essais de semis et de culture qui nous aideront je l'espère, à nous adapter aux conséquences de l'évolution climatique.

Notre marque « Gentiane Durable » acquiert de la reconnaissance et permet d'impliquer davantage de territoires, ainsi que des professionnels de l'élevage et du pastoralisme.

Les travaux de recherche-action conduits par Christian Coelho à VetAgro Sup nous ouvrent des pistes pour mieux valoriser et gérer la ressource gentiane, autant d'actions qui contribuent à l'attractivité de notre territoire.

2024 a par ailleurs été riche en actions de communication et nous disposons aujourd'hui pour mener à bien nos missions, d'outils performants tel qu'un site internet, un espace numérique de travail, une nouvelle exposition sur la gentiane et sa filière et des jeux sérieux innovants, conçus pour nous, à GAMAE par les étudiants de VetAgro Sup.

Enfin, notre interprofession est de plus en plus légitime et sollicitée. Le débat interprofessionnel y grandit, ce qui devrait nous aider à consolider notre réseau de travail et à poursuivre nos actions de façon concertée.



28/10/24

**Projet de procès-verbal
ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE
27 septembre 2024**

Biopôle Clermont-Limagne – 2 rue Michel Renaud – 63360 Saint-Beauzire

Association Interprofessionnelle de la Gentiane Jaune : "Gentiana Lutea"

Siège social : Château de Montlosier, 63970 Aydat

Siège administratif : 271 impasse Gustave FENOUL, 04100 Manosque

Tel : 06 05 28 12 00 ou 04 92 72 47 62

Président de séance : Denis CHAUD

Secrétaire de séance : Camille BUISSIÈRE

30 personnes présentes dont 22 adhérents :

Nassim AALI (Gentiane 15)
Smail AALI (Gentiane 15)
Anthony BONNEFOND (SAS Avèze)
Camille BUISSIÈRE (agronome)
André-Paul CARNAT (retraité de la faculté pharm. Clermont-Ferrand)
Denis CHAUD (cueilleur-arracheur)
Ines CHAUD-ULLRICH (productrice)
Christian COELHO (VetAgro Sup)
Emmanuel CORREIA (mairie d'Ansat-le-Luguet – 63420)
Maria DEMOURON (Avèze)
Patrick DESCHAMPS (retraité de Pernod-Ricard)

Alexandre DUFOUR (AFC)
Gilles FIGUEREDO (Lexva Analytique)
Stéphanie FLAHAUT (CPPARM / Gentiana Lutea)
Sébastien JOLIVET (dist. Genestine)
Charles JOLLES (CEEG)
Khaled KDOUS (FranceAgriMer)
Dominique LAMBERT (mairie de Picherande - 63113)
Pascal LAURIERE (réalisateur série radiophonique)
Walter MAGNE (SICARAPPAM)
Drissi MARBOUH (Cantal Gentiane)

Christine MERLES (Biopôle Clermont-Limagne)
Hervé NEUVILLE (SAA)
Christian PERRIER (retraité de VetAgro Sup Clermont-Ferrand)
Mathis POIX (VetAgro Sup)
David REBEAUX (expert)
Laurent ROBERT (DRAAF / ANCT)
Victoria VAGANAY (Greentech)
Jean-Jacques VERMEERSCH (distillerie Louis Couderc)
Freddy VOGT (SAS Oriane / SARL Orianagri)

20 adhérents excusés dont 6 procurations valides :

Fabrice BAHUCHE (arracheur)
Bernard BASTIDE (mairie de Nasbinals – 48260)
Rudy BLANC (dist. L'Eau Folle, procuration à Jean-Jacques Vermeersch)
Dominique BONNY (dist. du Risoux)
Johan BOUGES (éleveur)
Laurent BOUSCARAT (COPTASA)
Guy CAYSSIALS (dist. Marius Bonal, procuration à Jean-Jacques Vermeersch)
Olivier COYNE (Herb'Expert)

Mélanie DEFASSIAUX (SVE)
Valentine DELPONT (éd. De l'Aulne)
Hugues DE MISCAULT (SAS Paul Devoille)
Liza DIGNAC (Maison Monéger)
Cécile DUCOULOMBIER (éleveuse)
Olivier FICHOT (Archibald Distillations)
Didier FONTANEL (phytochimiste, procuration à André-Paul CARNAT)
Loïc GENTET (arracheur, procuration à Walter MAGNE)

Bruno GUTIERREZ (Herb'Expert)
Luc JALENQUES (arracheur)
Françoise KALFON (Pernod-Ricard, procuration à Hervé NEUVILLE)
Antoine LE BALLEUR (arracheur)
Marion NEOUD-LIAS (Aromatiques du Larzac)
Dominique ROUSSELET (distillateur)
Antoine ROUX (arracheur)
André SALSON (éleveur)
Jean-Raymond VANIER (PMA28, procuration à Denis CHAUD)

17 autres personnes excusées :

Aurélie ANTONIOLI (CPPARM)
Nicolas BERNARD (ANCT)
Paul-Arthur DANJOU (VetAgro Sup)
Charlotte D'ERCEVILLE-DUMONT (BASF)
Michaël DOUETTE (CBNPMP)
Paul-Henri DUPUY (ANCT)

Raphaële GARRETA (CBNPMP)
Johan GOURVIL (OFB)
Luc JUSTAMON (CPPARM)
Pierre-Marie LE HENAFF (PNRMC)
Anaïs MAGER (Auvergne Estives)
Claire MISON (Herbalathéké)
Elodie PERRET (PNR Livradois-

Forez)
Stéphanie PROS-TOURNIER (Dist. Guy)
Ghislaine RICARD (DDT 12)
Mailys RUMEAU (CBNPMP)
Lucie SCHURR (écologue)

Comptant les trois adhérents arrivés en cours de réunion (Jean-Jacques VERMEERSCH, Drissi MARBOUH et Walter MAGNE), le quorum est atteint avec 22 membres présents et 6 représentés, sur 42 adhérents à jour de leur cotisation 2024.



28/10/24

----- *Ouverture de la réunion à 9h30*

ORDRE DU JOUR :

1. Ouverture de la réunion et rapport moral par le Président de l'association, Denis CHAUD
2. Approbation du procès verbal de l'AG du 26 septembre 2023
3. Rapport d'activité de l'exercice 2023 et présentation des principales actions en cours
4. Rapport financier de l'exercice 2023 et prévisionnel 2024
5. Approbation du rapport d'activité et du rapport financier, quitus aux administrateurs
6. Renouvellement du conseil d'administration
7. Questions diverses

1. Ouverture de la réunion par le Président :

Rapport moral (cf. p 3 du livret) :

Dans un contexte difficile, Denis CHAUD revient sur l'importance de l'outil « interprofession » et sur une année riche de projets. Il remercie les membres de l'association pour leur implication, ainsi que les partenaires de la « Mission pour la gestion durable de la ressource » qui permettent la continuité des travaux.

2. Adoption du procès verbal de l'AG du 26 septembre 2023 :

Le projet de PV est adopté à l'unanimité.

3. Rapport d'activité de l'exercice 2023, actions en cours de réalisation et projets :

Vu la date tardive de l'AG et afin de ne pas créer trop de décalage par rapport aux actions présentées, les administrateurs ont souhaité mettre l'accent sur les actions en cours de réalisation. Ainsi, seuls les temps forts du rapport d'activité 2023 sont évoqués. Le rapport détaillé des actions 2023 est à retrouver pp 10-30 du livret distribué en début de réunion (et joint au présent procès verbal).

• **Fonctionnement :**

Il est rappelé que l'AG constitue également une réunion du comité de suivi de la « Mission pour la gestion durable de la ressource Gentiane dans le Massif central ». Ce projet financé à 80 % par le FNADT permet à la filière de mener à bien ses travaux. L'autofinancement 2024 a été apporté par : l'unité de recherche de Christian COELHO (pour la convention VetAgro Sup), la Fondation Crédit Agricole Centre France, Pernod-Ricard, Greentech, Oriane, la SICARAPPAM et Cantal Gentiane. Ce budget est complété par de nombreux dons privés : André-Paul CARNAT, Olivier COYNE, Christian PERRIER, Patrick DESCHAMPS, ... Il est noté que ces contributions sont soit versées directement au CPPARM soit versées à l'association Gentiana Lutea qui complète la part d'autofinancement manquante. Volontariat et partage de compétences viennent par ailleurs consolider la Mission Gentiane : Pernod-Ricard 2023-2024 (financement de l'étude statistique sur la dynamique des populations sauvages ; temps de travail pour les essais de sur-semis de gentiane), la Distillerie Louis Couderc 2024 (prise en charge du travail de Valentine DELPONT et mise à disposition d'une équipe de communication pour la finalisation de la nouvelle exposition), Picherande 2024 (prise en charge des frais d'impression de l'exposition), CEEG / Avèze partenariat avec Gentiana Lutea depuis 2019 (le bulletin Gentiane Actualités est rédigé et mis en page par Charles JOLLES, les frais d'impression sont pris en charge par Avèze).

En 2023, l'association compte 46 adhérents. Les membres qui ont rejoint l'association depuis l'AG du 26/09/2023 sont : Marion NENOUD-LIAS (Aromatiques du Larzac), Rudy BLANC et Lucas ARTICO (distillerie l'Eau Folle), Bernard BASTIDE (commune de Nasbinals), Marie-Pierre VAYSSIER et Smail AALI (Gentiane 15).

La Commission de contrôle, en charge de l'étude des rapports d'audits et de l'attribution du droit d'usage de la marque « Gentiane durable » a été renouvelée le 24/01/2024 pour une durée de 2 ans. Elle se compose de : Ines CHAUD-ULLRICH, Christian PERRIER, David REBEAUX et Gilles FIGUEREDO.

• **Marque « Gentiane – filière développement durable » :**

Le nombre de bénéficiaires de la marque reste inchangé entre 2023 et 2024. Trois transformateurs affichent désormais le logo sur leurs produits : Archibald Distillations, Pernod-Ricard et la distillerie Louis Couderc. Les



28/10/24

audits de chantiers sont en place depuis 2023, avec trois objectifs principaux : le contrôle, le recueil de données et un temps d'échange avec les arracheurs.

Les réflexions autour de la transparence sur les chantiers, des audits transmissibles et externalisés et l'envergure de la marque se poursuivent.

En 2024 il y a eu 19 demandes de droit d'usage de la marque. Sur les 17 dossiers qui ont abouti, on compte 17 audits administratifs dont 3 dématérialisés (dossiers simples d'opérateurs qui ne sont pas en lien direct avec la production de racine), 5 audits de chantiers et 2 réunions de la commission de contrôle. L'ensemble des travaux a nécessité 26 jours du temps de travail de Stéphanie FLAHAUT. L'outil s'autofinance à hauteur de 40 %. Il est noté qu'il sera difficile de faire mieux en conservant la qualité de service actuelle (gratuité pour le 1^{er} maillon, prix symbolique pour le second, bonne présence sur le terrain et travail de sensibilisation).

Discussion : le fait d'adhérer à l'association et la demande de droit d'usage de la marque sont deux démarches distinctes ; sur le terrain les arracheurs participent volontiers à la collecte de données (pesées, comptages, ...).

- **Suivi de gentiane sur les estives :**

L'étude statistique, réalisée par Lucie SCHURR en 2023 sur la base des données collectées sur nos placettes d'observation depuis 2011, montre que 12 ans après un arrachage la population de gentiane ne s'est pas renouvelée et que la croissance est proche de zéro. Cette analyse qui demande à être consolidée met aussi en évidence le besoin de retravailler le protocole d'observation, prenant en compte de façon plus précise les données climatiques, les pratiques agricoles et le taux de prélèvement de la gentiane.

Le suivi de gentiane sur les estives est donc modifié à partir de 2023 et il est décidé de mettre l'accent sur les observations réalisées à l'occasion des audits de chantiers. Ces données doivent permettre un travail sur le guide de bonnes pratiques (voir livret d'AG pp 21-22).

Discussion : Stéphanie FLAHAUT évoque des «mutations» repérées sur le terrain (étages de trois feuilles, gentiane rouge). Les scientifiques précisent que le terme n'est pas tout à fait approprié. Il est noté qu'un changement de couleur peut être une conséquence du changement climatique et qu'il serait intéressant de géo-référencer les plants et de congeler des échantillons afin de réaliser des analyses génétiques si le phénomène venait à s'intensifier.

- **Cartographie physico-chimique et territoriale de la Gentiane jaune :**

Dans la continuité des travaux d'analyse réalisés en 2023 (voir livret p 24), Christian COELHO et Mathis POIX (VetAgro Sup) réalisent en 2024 des analyses de racine / feuille / fleur / lait afin d'identifier les différents principes actifs, de déterminer leur répartition dans les compartiments de la plante et d'établir un éventuel transfert dans le lait. Ils ont mis en évidence 216 composés dont 33 sont communs aux trois compartiments. 17 composés sont communs à la plante et au lait. Les résultats prometteurs présentés en AG par Mathis pourront être diffusés après leur publication dans une revue scientifique. L'étude suscite l'intérêt de l'assemblée qui s'interroge sur la valorisation actuelle des principes actifs de la partie aérienne de la plante et sur les conséquences d'un tel prélèvement. La question de savoir ce qui se passe dans le rumen de la vache est également notée.

Faisant un parallèle entre une valorisation de la gentiane par les animaux en pâturage et un outil cartographique pour aider l'éleveur à gérer cette ressource, Mathis présente également le travail réalisé en août 2024 sur la commune d'Anzat-le-Luguet : sur la base du cadastre et de l'historique des chantiers d'arrachage de la commune, il a tenté d'établir un lien entre la densité de gentiane observée sur le terrain et les dates de prélèvements notées. Les résultats mitigés confirment que la plante dont on sait qu'elle n'est pas répartie de façon homogène sur les prairies, se comporte ici différemment d'une parcelle à l'autre (capacité de régénération plus ou moins rapide qui vient modérer les résultats de l'étude statistique sur la dynamique de population). Nous retiendrons que l'année de prélèvement, bien qu'indispensable à la prise de décision, ne peut pas être l'unique paramètre à prendre en compte lorsqu'on envisage à nouveau une exploitation de gentiane sur la parcelle. La carte réalisée pourra être remise à la commune.

- **Essais de semis et de culture de gentiane :**

Le groupe culture s'est réuni à deux reprises en 2023 (voir p 18 du livret d'AG) et une fois sur l'année en cours.

Deux des trois séries d'essais de sur-semis sont toujours suivis, avec des résultats encourageants sur la parcelle



28/10/24

située à 1270 m d'altitude (moins de concurrence de la flore prairiale). Le protocole sera retravaillé pour la suite des essais (2025). Ines CHAUD-ULLRICH a observé une « fonte de semis » fulgurante sur un semis de graines traitées à l'AG3 semées en barquette. L'assemblée se questionne sur une sensibilité au botrytis accrue en condition de culture.

Il n'y a pas encore beaucoup de recul concernant l'implantation en décembre 2023 de plants racines nues et en mai 2024 de plants en paperpots, directement dans la prairie.

L'essai de culture avec bâche en inter-rangs mis en place en 2023 chez Ines CHAUD-ULLRICH (63) est prometteur (très beau développement des plants).

De son côté Hervé NEUVILLE (Pernod-Ricard) expérimente une culture avec semis de gentiane sous couvert de céréale, conduite en AB (63). On notera que plusieurs autres essais sont en cours chez des adhérents ou partenaires : Denis CHAUD (48), Loïc GENTET (15), Cécile DUCOULOMBIER(15), Bernard BASTIDE (48), Lycée Terre Nouvelle de Marvejols (48), etc. Une synthèse des observations est envisagée en 2025.

- **Récolte d'une culture de gentiane de 13 et 14 ans :**

Fin 2023, un chantier participatif a été organisé à la demande de d'Archibald Distillations qui souhaitait confronter sa jeune équipe de commerciaux à la production de racine. Au delà d'une journée d'échanges enrichissante, la récolte nous a permis de relever des données technico-économiques précieuses : rendements ha, temps de travail, taille des racines, etc., et de noter les points à améliorer comme notamment l'outil de récolte. (Détails à retrouver pp 20-21 du livret d'AG).

- **Réflexion sur un cadre réglementaire :**

Le groupe de travail constitué en novembre 2023, à l'issue de la réunion organisée avec les organismes en charge de l'environnement, ne s'est pas réuni en 2024. L'association a rédigé et a envoyé une note de synthèse à l'OFB. Un document plus détaillé qui est en cours de travail est cependant attendu. Le 10/09 Stéphanie FLAHAUT assiste à une présentation de la « Gestion Adaptative ». Parallèlement la DDT 15 avance à l'échelle départementale avec une étude sur les plantes sauvages et la conciliation cueillette / pérennisation des ressources (stage de Zoé Aliane). La DDT 09 travaille sur un arrêté préfectoral. L'importance de la dimension nationale d'un cadre réglementaire est notée par l'assemblée.

- **Autres travaux :**

Le travail sur l'actualisation du guide de bonnes pratiques est en cours. Suite à l'annulation de la réunion du 05/04/2023, l'étude des coûts production est aujourd'hui entre parenthèses mais les arracheurs sont motivés pour reprendre ce travail. La sensibilisation des acteurs de l'amont se poursuit avec en 2024 plusieurs rencontres de mairies et un travail avec Auvergne Estives (projet de participer au Sommet de l'Elevage à l'occasion des « rencontres Pasto »).

- **Partenariats, communication et évènements :**

L'état des partenariats, la veille documentaire, les outils produits ainsi que les évènements auxquels l'association a participé en 2023 sont détaillés pp 25 à 30 du livret de réunion. On note en 2024 la réalisation de plusieurs outils de communication :

- **Le nouveau site internet** est en ligne depuis janvier 2024 : <https://www.interprogentiane.org>. Il a été créé par Thomas VAUCLAIR (CIHEF) et Jennifer COET (CPPARM). Il est aujourd'hui animé par Camille BUISSIERE. Il permet d'accéder à la **plateforme de paiement en ligne « Yapla »** (pour les cotisations et les dons) et à **un « espace adhérents »**, espace numérique de travail (ENT) où chacun accède aux dossiers du cercle de personnes auquel il appartient (adhérent, administrateur, labellisé gentiane durable, membre du groupe projet communication, ...). L'ENT dispose également d'un agenda partagé, d'une base de contacts, d'un outil de sondage, etc. Ce dispositif doit permettre à l'association d'être plus efficace. Il ne sera cependant effectif que si chacun fait l'effort de se connecter. Stéphanie FLAHAUT rappelle que peu d'adhérents ont aujourd'hui activé leur compte et que Thomas se tient à leur disposition en cas de difficultés.

- **La nouvelle exposition « Gentiane »** issue d'un travail collaboratif entre l'association, la Distillerie Louis Couderc et la commune de Picherande a vu le jour en août 2024. Constituée de 15 panneaux, elle est conçue sur la base de questions / réponses. Les panneaux sont indépendants les uns des autres et pourront être complétés au besoin. L'idée d'une impression sur roll-up est évoquée.

Collège 1 : Propriétaires, exploitants, gestionnaires fonciers	Collège 2 : Arracheurs et cultivateurs de gentiane	Collège 3 : Exploitants en gentiane, collecteurs et négociants	Collège 4 : Transformateurs, utilisateurs, metteurs en marché	Collège 5 : Membres associés
ADMINISTRATEURS TITULAIRES (élus pour trois ans)				
Emmanuel CORREIA, Mairie d'Anzat le Luguet	Ines CHAUD-ULLRICH	Walter MAGNE, SICARAPPAM	Jean-Jacques VERMEERSCH, Distillerie Louis Couderc	Charles JOLLES, CEEG
Dominique LAMBERT, Mairie de Picherande	Denis CHAUD	Olivier COYNE, SARL Herb'Expert,	Olivier FICHOT, Archibald Distillations	Camille BUISSIÈRE
Johan BOUGES	Antoine ROUX	Freddy VOGT, SAS Oriane	Françoise KALFON, Société Pernod-Ricard	André-Paul CARNAT
		Drissi MARBOUH, Cantal Gentiane	Maria DEMOURON, Société Avèze	Gilles FIGUEREDO, Lexva Analytique
ADMINISTRATEURS STAGIAIRES (rôle consultatif et élus pour un an)				
				Christian PERRIER

7. Questions diverses :

- Walter MAGNE souhaite aborder les orientations de la marque et la possibilité de faire évoluer certains critères comme la rémunération des arracheurs. Sa demande est notée et le sujet pourra être traité dans le cadre du travail sur les coûts de production.
- Alexandre DUFOUR informe qu'au niveau de l'AFC, l'arnica et la gentiane ont été ciblées comme plantes dont la ressource est en danger. Dans leurs préconisations de bonnes pratiques, l'AFC préfère un taux de prélèvement inférieur et des rotations plus courtes.
- Discussion sur la durée de conservation des graines dans le sol et sur la levée de dormance : durée de vie parfois bien supérieur (plusieurs années) à ce qui est couramment admis (un an) ? Impact de l'écobuage ?
- Discussion sur l'impact du changement climatique et sur l'évolution des phénotypes des plantes. Le projet AP3C ainsi que l'intérêt de ses résultats sont évoqués.
- Projection d'un reportage proposé par Anthony BONNEFOND et récemment diffusé sur TF1. Le document présente l'exploitation de la gentiane et sa transformation pour la fabrication de l'Avèze, une boisson très ancrée dans le Cantal.

----- Clôture de l'AG à 12h30

À l'occasion d'une brève réunion, le CA renouvelle à l'unanimité et à l'identique le bureau de l'association : **Denis CHAUD** Président – **Jean-Jacques VERMEERSCH** Vice-Président - **Ines CHAUD-ULLRICH** Secrétaire – **Johan BOUGES** Secrétaire Adjoint – **Camille BUISSIÈRE** Trésorière.

À la mi-journée, chacun profite des spécialités à la gentiane et autres boissons ou mets partagés en guise d'apéritif. Les participants découvrent notamment la Fondue-Coeur championne de France, préparée et offerte par Jean-Jacques VERMEERSCH et la Distillerie Louis Couderc. Après un repas pris sur place, les participants sont invités à tester les jeux sérieux réalisés par les étudiants de VetAgro Sup. Merci à Mathis POIX qui a animé la séance. Merci enfin à Christine MERLE pour son accueil au Biopôle et pour sa présence tout au long de la journée.

A , le

Signature du président de séance :
Denis CHAUD

Signature de la secrétaire de séance :
Camille BUISSIÈRE

PJ : livret de réunion AG 2024 (rapport moral du président + projet de PV AG 19/09/2023 + rapport d'activité 2023)

RAPPORT D'ACTIVITÉ SUR L'ANNÉE 2024

I. FONCTIONNEMENT DE L'ASSOCIATION :

A/ Gentiana Lutea au service de la filière :

Gentiane Lutea est une association régie par la loi du 1^{er} juillet 1901, constituée de différents collèges (1 - Propriétaires/gestionnaires fonciers ; 2 – Gentianaires / cultivateurs de gentiane ; 3 - Exploitants en gentiane / collecteurs / négociants / grossistes ; 4 – Transformateurs / utilisateurs / metteurs en marché ; 5 - Membres experts associés) qui représentent l'ensemble de la filière. Elle n'est pas reconnue d'intérêt général (car agissant pour un cercle restreint de personnes : la filière) et n'est pas assujettie à TVA (car à but non lucratif et par ailleurs soumise à la franchise de base : chiffre d'affaires annuel inférieur à 36 800 €). Numéro de SIRET : 920 850 377 00010.

L'association est régulièrement sollicitée pour des demandes d'informations sur la plante, le marché, la démarche «Gentiane durable» de la filière, les réglementations ou la culture de gentiane, mais aussi pour des contacts, des partenariats ou des interviews. Visible et identifiable, elle constitue aujourd'hui la partie organisée de la filière.

Les documents réalisés dans le cadre de la « Mission Gentiane » permettent de répondre à une grande partie des demandes et sont utilisés tout au long de l'année. L'objectif est de diffuser l'information au plus grand nombre (Propriétaires / gestionnaires fonciers ; Producteurs ; Négociants ; Utilisateurs ; Grand public) dans le but de faire connaître cette petite filière, d'améliorer les pratiques et de partager les outils de gestion de la ressource afin que chacun se les approprie.

B/ Adhérents :

L'association compte en 45 membres en 2024. La liste des adhérents est consultable dans les registres de l'association. Les professionnels de l'association, sont également répertoriés dans un annuaire en ligne sur <https://www.cpparm.org/la-gentiane/> ou sur <https://www.interprogentiane.org/>

C/ Engagement moral :

Conformément à l'article 5 du règlement intérieur, il est rappelé que le fait d'adhérer à l'association implique un engagement moral à respecter les préconisations du guide de bonnes pratiques de production de racine de gentiane (guide version 2019 disponible sur <https://www.interprogentiane.org/> ou sur simple demande auprès de l'association). Depuis 2020 les professionnels et les propriétaires / gestionnaires fonciers qui souhaitent s'engager davantage ont la possibilité de demander le droit d'usage de la marque collective de l'association : « Gentiane - Filière développement durable » (enregistrée à l'INPI en juillet 2021).

D/ Animation et force de travail :

Depuis sa création, l'Association « Gentiana Lutea » vit en étroite collaboration avec la « Mission pour la gestion durable de la ressource Gentiane dans le Massif central», projet dont le CPPARM* est maître d'œuvre depuis 2010. Elle apporte une grande part d'autofinancement du projet soutenu en 2024 par l'ANCT* et subventionné par l'État (voir p 10).

Le siège social de l'association social est situé à Aydat – 63970, à la maison du Parc Naturel des Volcans d'Auvergne. Son siège administratif établi dans les locaux du CPPARM jusqu'au printemps 2025 est aujourd'hui hébergé par la Mairie de Picherande, au 45 rue de la Mairie – 63113 Picherande.

Stéphanie FLAHAUT, chargée de mission Gentiane au CPPARM, anime la structure. Basée à côté de Clermont-Ferrand, elle est joignable les lundis, mardis et mercredis au 0605281200 ou par mail : stephanie.flahaut@cpparm.org.

La vie de l'association n'est possible que grâce à l'implication bénévole de ses membres, élus au CA et/ou impliqués dans les différents projets, ainsi qu'au réseau de partenaires que nous avons su construire.

Les travaux de l'association réalisés au sein de « groupes projets » suivent les grands axes de la « Mission pour la gestion durable de la ressource Gentiane dans le Massif central ». Ils se construisent et évoluent en fonction de l'état de la ressource et des besoins de la filière.

E/ Organes dirigeants de l'association :

1. Conseil d'Administration :

Les administrateurs sont des personnes physiques, élues de façon nominative. Chacun des 5 collèges dispose de 4 sièges d'administrateurs titulaires élus pour 3 ans, ainsi que d'un siège d'administrateur stagiaire élu pour un an. Le conseil se compose depuis l'AG du 27/09/2024 de 18 administrateurs titulaires et de un administrateur stagiaire. La liste complète des administrateurs est à consulter p 8.

2. Bureau :

Le Bureau est renouvelé à l'identique le 27/09/2024. Il se compose de Denis CHAUD Président, Jean-Jacques VERMEERSCH Vice-Président, Camille BUISSIERE Trésorière, Ines CHAUD-ULLRICH Secrétaire et Johan BOUGES Secrétaire adjoint.

3. Commission de contrôle de la marque Gentiane durable :

Cette commission créée en 2020 est composée de 3 à 5 membres, administrateurs ou simples adhérents, dans l'idéal un membre de chaque collège. Ses membres sont élus par le CA pour une durée de 2 ans et leur rôle est d'étudier les rapports d'audits, de valider les droits d'usage de la marque, d'approuver les dernières modifications des documents adoptés en CA, de travailler sur l'évolution du règlement d'usage avec le groupe projet « Marque » et de veiller au maintien d'un dialogue constructif avec les bénéficiaires de la marque. Ines CHAUD-ULLRICH, David REBEAUX, Christian PERRIER et Gilles FIGUEREDO ont été renouvelés dans leurs fonctions le 24/01/2024. Il constituent la commission de contrôle 2024-2026. Cette commission fonctionne aujourd'hui grâce à une implication bénévole de ses membres. Stéphanie FLAHAUT, responsable de la gestion de la marque et auditrice, fait également partie de la commission de contrôle mais à titre consultatif.

F/ Mission Gentiane et financements :

1. Convention 2023- 2025 (3 ans) :

La « Mission Gentiane » portée par le CPPARM* est soutenue depuis ses débuts par l'Agence Nationale pour la Cohésion des Territoires du Massif central (ANCT*). Depuis 2021, VetAgro Sup est partenaire du projet sur la partie recherche. La convention en cours FNADT n°2022-041 prend fin le 31/12/2025. Les grands axes de la mission sont :

- Suivi de l'évolution des sites de gentiane en milieu sauvage et en culture
- Structuration de la filière autour de la gestion de la ressource et de la valorisation du produit gentiane
- Formation / communication

Détail du budget prévisionnel :

Ressources	2023	2024	2025	TOTAL	
CPPARM convention n°2022-041					
Total :	43 850 €	43 850 €	43 850 €	100 %	» 131 554 €
• FNADT (Etat)	35 080 €	35 080 €	35 080 €	80 %	» 105 243 €
• Filière et Gentiana Lutea	8 770 € ht	8 770 € ht	8 770 € ht	20 %	» 26 311 € ht
VetAgro Sup					
Total :				80 %	40 000 €
• FNADT (Etat)				»	32 000 €
• Fonds propres VetAgro Sup				»	8 000 €

VetAgro Sup, partenaire de la Mission Gentiane, fonctionne sur une convention qui lui est propre. La part d'autofinancement de sa partie recherche et analyses provient donc des travaux de l'unité de recherche de Christian COELHO.

2. Contributions financières des professionnels et particuliers :

Comme chaque année, c'est **la filière Gentiane qui honore la part d'autofinancement de la « Mission Gentiane »**, soit via des contributions directement versées au CPPARM (ce qui permet au contributeur de récupérer la TVA s'il y est assujetti), soit via des dons réalisés auprès de l'Association Gentiana Lutea qui reverse ensuite au CPPARM la part d'autofinancement manquante.

En 2022, une convention tripartite a été signée entre l'entreprise Greentech, le Ministère de la Transition Écologique et Solidaire et l'Association Interprofessionnelle de la Gentiane jaune : cette convention prévoit que dans le cadre de l'application du protocole de Nagoya, Greentech contribue à hauteur de 2000 € / an pendant 3 ans, au financement des actions de la Mission Gentiane. Le dernier versement a été réalisé auprès du CPPARM fin 2024. La suite à envisager est à l'étude.

Grâce au dossier construit et défendu par Jean-Jacques VERMEERSCH, la Fondation Crédit Agricole Centre France accorde à l'association une subvention de 15 000 € répartie sur 3 ans, en soutien aux actions de la Mission Gentiane. Le second versement a été réalisé en 2024.

Origine des dons reçus en 2024 : Fondation Crédit Agricole Centre France : 5000 € ; Pernord-Ricard France : 3300 € ; Olivier COYNE : 100 € ; André-Paul CARNAT : 220 € ; Drissi MARBOUH : 100 € ; Christian PERRIER, Denis CHAUD, Patrick Deschamps : 63 €. Le total des dons s'élève à 5483 €. Un grand merci à nos contributeurs professionnels et particuliers sans qui nous ne pourrions bénéficier du financement public qui nous a été accordé !

Partage de compétences et autres soutiens en 2024 : financement de l'intervention de Ines CHAUD-ULLRICH pour le suivi des essais de sur-semis, et don de graines (Pernod-Ricard France) ; Financement de l'intervention de Valentine DELPONT pour le travail des textes de l'exposition « Gentiane 2024 » et la mise à disposition d'une équipe de communication (Distillerie Louis Couderc) ; Financement de l'impression des bâches de l'exposition et don de gobelets (Commune de Picherande) ; Rédaction et impression du bulletin Gentiane Actualités (CEEG et Société Avèze) ; Prêt de salles de réunions (VetAgro Sup).

G/ Réunions Gentiana Lutea en 2024 :

1. Réunions du Conseil et du Bureau :

Ces réunions rythment les différents travaux et permettent de décider des grandes lignes des projets, elles en valident les avancées. Elles sont également l'occasion d'aborder les questions de communication, de faire le point sur les financements, sur les partenariats et sur l'actualité de la filière. En sa qualité de « comité de suivi », le CA est également consulté pour les orientations de la « Mission Gentiane ». Les comptes-rendus des réunions du CA sont consultables dans les registres de l'association.

En 2024 le CA s'est réuni à deux reprises : le 24/01 et le 27/05. Le Bureau, régulièrement consulté tout au long de l'année, ne s'est pas réuni de façon formelle.

2. Assemblée générale, un rendez-vous pour la filière :

L'AG 2024 s'est tenue le 27 septembre au Biopôle Clermont-Limagne à Saint Beauzire – 63360. Le site présenté par Christine MERLE, sa directrice, rassemble et accompagne des entreprises innovantes dans le domaine des biotechnologies et des sciences du vivant. Il compte notamment Greentech et le laboratoire Lexva Analytique, deux adhérents de l'association. La réunion est l'occasion de réunir le comité de Pilotage de la « Mission pour la gestion durable de la ressource gentiane dans le Massif central ». Elle a rassemblé 30 personnes dont 22 adhérents.

Après la réunion, place à un temps d'échanges informel autour d'un apéritif participatif avec dégustation de la « Fondue-Cœur », fondue à la gentiane proposée par la Distillerie Couderc. Dans l'après-midi les participants sont invités à tester les jeux sérieux réalisés au laboratoire GAMAE* par les étudiants de VetAgro Sup. La séance est animée par Mathis POIX. (projet de procès verbal pp 4 à 8).

3. Autres réunions :

- **Deux commissions de contrôle** (en visio) : les 13/05 et 18/06
- **Une réunion du groupe « culture »** : 27/05 à VetAgro Sup (63370) + **visite de bout de champ** le 28/05 à Gelles et à Bourg-Lastic
- **Cinq réunions « Réglementation »** : les 23/01, 11/03 et 10/09 en visio avec l'OFB, le 12/03 en visio avec le CBNPMP et le 24/01 à VetAgro Sup avec le groupe projet « réglementations »
- **Une réunion « fonctionnement d'une interprofession » et gestion des données confidentielles** avec CPPARM et AFC : le 30/09 en visio

Le travail au sein des groupes projets est ouvert à toute personne motivée (administrateur ou simple adhérent) et peut évoluer en fonction des différents chantiers qui se mettent en place.

II. MARQUE «GENTIANE – FILIÈRE DÉVELOPPEMENT DURABLE»:

A/ Rappel sur le fonctionnement de la marque :

Cette démarche volontaire accessible à tous les maillons de la filière prend la forme d'une marque collective figurative dont l'Association Gentiana Lutea est propriétaire. Celle-ci est constituée d'un logo, accompagné d'un règlement d'usage et d'un plan de contrôle enregistrés à l'INPI* en 2021. Les audits sont assurés par l'interprofession qui a créé un organe dédié à la gestion de la marque : la «commission de contrôle».

Le dispositif prend appui sur un ensemble d'outils opérationnels, progressivement mis en place depuis 2014 : le guide de bonnes pratiques de production, le classeur économique, la convention-type d'exploitation de racine de gentiane, les formulaires de fiche-de-chantier et de fiche-de-parcelle, l'annexe réglementaire et le dossier « statuts des arracheurs ». Ces documents convergent tous en une démarche « Qualité-filière » dont l'objectif est d'améliorer les pratiques environnementales et sociales, de gagner en traçabilité, de produire les données nécessaires à la gestion de la ressource et de valoriser la racine de gentiane produite.

Ainsi, le cahier des charges de cette démarche s'appuie principalement sur le respect des bonnes pratiques de production, sur la construction d'un circuit vertueux et sur l'alimentation d'un observatoire de la filière fiable qui garantit la confidentialité des données individuelles. Les bénéficiaires de la marque constituent donc un réseau d'acteurs identifiés et responsables.



B/ Ressource et campagne de production 2024 :

L'observatoire de la filière en tant que tel ne sera opérationnel que lorsque la démarche « Gentiane durable », grâce à laquelle nous collectons les données économiques et environnementales de la filière réunira suffisamment d'acteurs. Ainsi cet observatoire sera représentatif de la filière et sera en mesure de respecter la confidentialité des données individuelles. Un échange avec Aurélie ANTONIOLI, directrice du CIHEF (Comité Interprofessionnel des Huiles Essentielles Françaises), a eu lieu le 30/09 dans le but de travailler sur le fonctionnement d'une interprofession et sur la gestion de la confidentialité des données individuelles.

Pour l'heure, l'observatoire se base sur les témoignages et retours d'expériences des professionnels, que nous continuons à recueillir.

Données environnementales et climatiques : après plusieurs années en déficit hydrique sur de nombreux territoires du Massif central, 2024 a été une année pluvieuse et favorable à la gentiane dont les besoins en eau sont de l'ordre de 1200 mm bien répartis sur l'année. On observe en effet dès le printemps, l'apparition de plantules de gentiane issues d'une germination de l'année, aussi bien sur nos essais de culture qu'en milieu naturel. La gentiane a par ailleurs bien fleuri en 2024. Des «anomalies» de la plante sont de plus en plus fréquemment observées : étages de trois feuilles, gentiane dont la fleur tend vers le rouge. Un changement de couleur pouvant être une conséquence du changement climatique, une étude génétique pourrait être réalisée par VetAgro-Sup et l'INRAE, afin vérifier s'il y a réellement mutation de la gentiane.

Exploitation : selon la moyenne des pesées réalisées sur quatre chantiers d'exploitation de gentiane (dans le Puy-de-Dôme, le Cantal et l'Aveyron), la masse moyenne des racines exploitées en 2024 est de l'ordre de 1,7 kg. Avec une ressource en baisse, les prix de gentiane sur pied continuent d'augmenter (de l'ordre de 0,40 à 0,60 € / kg), ... Attention aux dérives. En 2024 la gentiane se rachetait entre 1,7 et 2,2 € / kg frais aux arracheurs indépendants. Nous n'avons pas de vision précise de la quantité totale de racine produite en 2024, mais il semble que nous soyons dans la même tendance que les années passées (de l'ordre de 2000 à 2500 t de racine fraîche) à l'échelle nationale, cultures comprises.

L'association ayant été contactée par un cultivateur albanais qui cherchait à vendre sa production, nous pouvons penser que dans l'Est de l'Europe, où l'arrachage de gentiane sauvage est interdit, la culture de gentiane se développe. Les premières recherches ont permis de découvrir une vidéo qui va également dans ce sens.

C/ Marque et droit d'usage en 2024 :

Après un travail d'actualisation des documents, les « kits de la marque 2024 », qui rassemblent l'ensemble des outils nécessaires au fonctionnement de la démarche, ont été envoyés aux bénéficiaires les 27 et 28 février (avant le début de la campagne de production). La composition de ces kits est adaptée au collège auquel appartient le demandeur de droit d'usage. On distingue depuis 2023 deux types d'audits : les audits administratifs, systématiques pour tous. Ils se répartissent de mars à juin afin que les dossiers puissent passer en commission de contrôle avant le 30/06, date butoir pour l'attribution des droits d'usage sur l'année en cours ; et les audits de chantiers qui ne concernent que les opérateurs en lien avec la gestion de la ressource ou l'exploitation de gentiane. Ces audits ont vocation à légitimer la présence des arracheurs sur leur chantier, à contrôler le respect des bonnes pratiques de production, à assurer une présence sur le terrain et à maintenir un dialogue avec les arracheurs. Ils permettent enfin d'acquérir davantage de données en vue de l'actualisation du guide de bonnes pratiques. Ces audits de terrain se sont étalés de juillet à août.

Les demandeurs audités sont : Greentech (le 13/03) ; SVE (le 19/03) ; Pernod-Ricard-France (le 25/03) ; Loïc GENET (le 26/03 et le 03/07) ; Johan BOUGES (le 26/03) ; Distillerie Louis Couderc (le 27/03) ; Cantal Gentiane (le 27/03 et le 08/07) ; Herb'Expert (le 03/04) ; SICARAPPAM (le 09/04 et le 26/06) ; Paul Devoille (le 15/04) ; Fabrice BAHUCHET (le 22/04) ; Commune d'Anzat-le-Luguet (le 22/04) ; Orianagri (le 24/04 et le 27/08) ; Oriane (le 24/04) ; Distillerie la Génestine (le 30/04) ; Archibald Distillations (le 12/06) ; Commune de Picherande (le 17/06) ; COPTASA (le 17/06) ; Antoine ROUX (le 24/06).

La commission de contrôle qui s'est réunie à deux reprises en 2024 (13/05 et 18/06) a validé les dossiers de 17 des 19 demandeurs audités, parmi lesquels on compte une nouvelle demande de droit d'usage : Fabrice BAHUCHET (arracheur).

Le nombre de bénéficiaires de la marque reste inchangé entre 2023 et 2024. Trois transformateurs affichent désormais le logo sur leurs produits : Archibald Distillations, Pernod-Ricard et la distillerie Louis Couderc.

L'édition et l'envoi des attestations de droit d'usage valables un an, ont été réalisés le 02/07 ; la liste actualisée des acteurs labellisés, disponible sur www.cpparm.org/la-gentiane/ et sur <https://www.interprogentiane.org/acteurs-labelises-filiere-gentiane-developpement-durable/> a également été mise en ligne.

La surveillance de la marque a été confiée à Maître GUIU, avocat qui a accompagné le dépôt de marque en 2021 (contrat reconduit le 21/02).

C/ Accompagnement et implication de nouveaux territoires :

1. Professionnels déjà labellisés :

Les professionnels labellisés bénéficient d'un accompagnement vers des pratiques plus durables. Un suivi au cas par cas peut être proposé (appui à la communication interne de l'entreprise / coopérative, mise en place de nouveaux outils, objectifs de progression, accompagnement dans la gestion de la ressource, ...).

2. Davantage de territoires impliqués ?

Nous nous sommes aperçus que la gestion de la ressource gentiane n'était pas chose facile pour une commune qui ne connaissait pas toujours bien la plante et n'était pas organisée en vue de son

exploitation : « Qu'est-ce qui lui est favorable ? », « A qui appartient-elle ? », « Quel est le délai entre deux arrachages ? », « Comment met-on en place un plan de gestion ? », « Combien peut-on vendre la gentiane ? », ... Il en résulte souvent soit un blocage strict, soit une exploitation non gérée qui peut aboutir à l'épuisement de la ressource. Dans ce contexte, l'interprofession propose à la commune d'entrer dans la démarche « Gentiane durable », ce qui lui permet de bénéficier d'une expertise et d'un accompagnement pour qu'elle prenne en main la gestion de sa ressource en gentiane. Les questions les plus fréquentes sont : « Quel est notre intérêt ? », « Combien ça va nous coûter ? ». En 2024, nous avons présenté la démarche aux communes de Nasbinals et de Laguiole, toutes deux intéressées par la labellisation.

D/ Point sur le fonctionnement et sur les évolutions depuis 2020 :

Les professionnels ont souhaité que la démarche « Gentiane durable » soit évolutive et s'adapte au mieux aux besoins de la filière et à l'état de la ressource. Après 5 ans d'expérience, nous avons pris note des points sensibles et des aspects de fonctionnement à retravailler, et réalisé la synthèse des évolutions actées :

1. Points sensibles et aspects de fonctionnement à retravailler :

- Bien qu'indispensable à la collecte des données, le classeur économique serait à revoir car austère, compliqué et dans un format LibreOffice inadapté à la réalité du fonctionnement des entreprises.
- Comment amener les acteurs labellisés à plus de sérieux dans la préparation des audits ? Le rapport de force est encore fragile.
- Certains documents essentiels à une production durable (traçabilité de la gentiane arrachée et bonnes pratiques socio-économiques) sont difficiles à obtenir, notamment le contrat propriétaire / arracheur, les factures éditées par le propriétaire, et les preuves de règlements par chèques ou virements bancaires.
- Le coefficient de conversion racine fraîche / racine sèche peut varier (généralement entre 3,8 et 5). Il est difficile à contrôler et dépend aussi de la prise en compte ou non des déchets au séchage (terre, radicelles, ...).
- Il y a parfois confusion entre le fait d'adhérer à l'Association Gentiana Lutea et le fait d'être labellisé « Gentiane durable », ceci peut conduire à l'abandon de la démarche et génère un coût pour l'association.
- Travailler sur des audits transmissibles et / ou externalisés : les audits sont aujourd'hui réalisés par Stéphanie FLAHAUT, dans une position inconfortable entre chargée de mission, animatrice de la filière et contrôleuse. Par ailleurs, afin de veiller au caractère « transmissible » de l'outil et d'être en mesure de faire face à l'augmentation de l'activité, une réflexion sur la possibilité de confier cette tâche ou partie à un tiers demande à être approfondie. Le principal frein actuel est l'aspect financier.
- Poursuivre le travail de sensibilisation de nouveaux acteurs.

2. Synthèse des jurisprudences et des évolutions actées :

- Bien préciser qu'aucune donnée sensible ne quittera l'entreprise
- Pas de donnée sensible sur la première page de la grille d'audit cosignée par l'auditeur et l'audité
- Importance du circuit vertueux : les 20 % maximum d'achats hors circuit sont maintenus
- Il est décidé que la culture de gentiane AB est considérée comme durable et peut donc être labellisée « Gentiane durable »
- Il est décidé que pour des non-conformités mineures, l'auditeur demande au bénéficiaire de corriger le défaut « dans la foulée ». Si le défaut est corrigé avant la réunion de la commission, ce point est noté dans les observations de l'auditeur, mais n'est pas inscrit comme « manquement » par la commission
- La non-présentation à un audit programmé constitue un manquement majeur et fait l'objet d'un avertissement. Les frais de déplacement sont à la charge de l'audité
- L'achat de racine de gentiane à un opérateur non labellisé constitue un manquement majeur qui fait l'objet d'un avertissement accompagné d'une suspension immédiate du droit d'usage et d'une demande d'action corrective
- Un opérateur en période de conversion peut valoriser sa gentiane au sein du circuit « Gentiane durable », mais ce point est susceptible d'évoluer par la suite

- La notion de « progression » est ajoutée à l'avis de la commission de contrôle
- Mise en place d'un accompagnement personnalisé : formalités administratives, relation avec les prestataires ou coopérateurs, communication, gestion de la ressource, ...
- Audits administratifs (possibilité d'audits en visio pour les dossiers d'opérateurs qui ne sont pas en lien direct avec la gestion de la ressource ou la production de racine) ; audits de chantiers (pour les arracheurs) ou de parcelle (accompagnement non-obligatoire proposé aux propriétaires / gestionnaires fonciers)
- Obligation de disposer d'un dossier administratif sur les chantiers. Celui-ci se compose des documents d'identité des arracheurs et de l'entreprise, le cas échéant des cartes de séjour et autorisations de travail, des contrats (avec le propriétaire, contrat de travail ou de prestation d'arrachage), de la fiche de chantier, du guide de bonnes pratiques, de l'attestation de droit d'usage de la marque. Optionnel mais souhaité : photos avant arrachage
- Toute nouvelle demande de droit d'usage peut être acceptée en cours d'année. S'agissant d'un opérateur soumis à une période de conversion, la campagne en cours rallonge d'autant cette période. La redevance de la marque est due ; l'opérateur doit adhérer à l'association et s'engager à respecter le règlement d'usage de la marque
- Contrôle d'identité : seules les forces de l'ordre sont habilitées à effectuer un contrôle d'identité. L'auditeur peut demander à voir les pièces d'identités mais si quelqu'un s'y refuse, il n'y a pas de recours. Ce refus est cependant noté sur le rapport d'audit
- L'obligation d'utiliser le R de « Registred » avec le logo de la marque, est inscrite sur le règlement d'usage (l'article 6.4), mais ne figure pas sur la charte graphique. Cela porte à confusion. Il est décidé que l'utilisation du logo de la marque sans le "R" sera désormais acceptée

E/ Objectif d'un fonctionnement autonome :

Visant une autonomie financière de la marque « Gentiane durable », l'Association Gentiana Lutea et le CPPARM ont mis en place une comptabilité analytique dès 2022, afin d'isoler les comptes liés au fonctionnement de la marque.

Capacité d'autofinancement de la marque			
	30j / 17 dossiers	25,75j / 18 dossiers	26j / 17 dossiers (à consolider)
Ressources propres en € :	2022	2023	2024
• Redevances	4 610	4 780	4 580
Total recettes en €	4 610	4 780	4 580
Coûts en € :			
• Audits et gestion de la marque	7 277	6 695	7 800
• Frais de mission	3 000 (estimation)	2 105	2 345
• Frais généraux (15 % salaires)	1 092	1 004	1 170
• Taxes d'enregistrement	320	0	0
• Suivi de la marque (avocat)	--	--	300
Total dépenses en €	11 689	9 804	11 615
Solde = financement Mission Gentiane	- 7 079	- 5 024	- 7 035
Part d'autofinancement	40 %	49 %	40 %

En 2024 il y a eu 19 demandes de droit d'usage de la marque. Sur les 17 dossiers qui ont abouti, on compte 17 audits administratifs dont 3 dématérialisés (dossiers simples d'opérateurs qui ne sont pas en lien direct avec la production de racine), 5 audits de chantiers et 2 réunions de la commission de contrôle. L'ensemble des travaux a nécessité 26 jours du temps de travail de Stéphanie FLAHAUT, ce qui équivaut à 1,6 j / dossier. L'outil s'autofinance à hauteur de 40 %. Il est noté qu'il sera difficile de faire mieux en conservant la qualité de service actuelle : gratuité pour le 1^{er} maillon (propriétaires et gestionnaires fonciers), prix symbolique pour le second (arracheurs indépendants au statut souvent précaire), bonne présence sur le terrain et travail de sensibilisation.

III. ACTIONS / PROJETS (Gentiana Lutea / CPPARM / VetAgro Sup)

A/ Suivi de gentiane sur les estives :

La « Mission gentiane » nous a permis de mettre en place un protocole d’observation de la gentiane dans son milieu naturel. Sur les huit stations installées en 2011 et 2012, quatre sont encore suivies aujourd’hui totalisant ainsi 21 placettes d’observation de 5m x 5m.

Ces stations sont situées sur les monts du Cantal, au col d’Aulac (15380) ; sur le plateau de l’Aubrac, à la Poujade (12210) ; dans le Massif du Sancy, au lac Chauvet (63850) et dans le Forez, sur le plateau de Pégrol (63600). Il s’agit d’estives en pâturage bovin où la gentiane a été exploitée l’année de mise en place de l’observation. Sur chaque site nous pouvons comparer arrachage et non-arrachage.

Les données recueillies depuis 2012 ont fait l’objet d’une étude statistique réalisée sur 2022 et 2023 par l’écologue Lucie SCHURR. Les données mettent en avant une croissance de la population proche de zéro (malgré une fluctuation d’une année sur l’autre), autant sur les placettes où la gentiane a été exploitée que sur les placettes témoins qui n’ont pas fait l’objet d’arrachage. Elle affirme qu’il y a peu de mortalité, mais également peu de nouveaux individus. Elle précise enfin que sur les 12 années d’observation, les individus arrachés ne sont pas remplacés.

Lucie SCHURR insiste finalement sur le fait qu’il serait nécessaire de consolider ces résultats avec des outils permettant d’autres modélisations, et de prendre en compte l’influence des facteurs environnementaux (pratiques, climat, ...) et des différents taux de prélèvements.

En juillet 2024, dans le cadre d’une réflexion sur un outil cartographique de gestion de la ressource pour la commune d’Anzat le Luguet – 63420 (stage de Mathis POIX – VetAgro Sup), l’approche est différente. L’étudiant repère et classe les parcelles sur lesquelles la gentiane est présente, en fonction de la densité de la plante. Il tente ensuite d’établir un lien avec la date d’exploitation de la gentiane (communiquée par la commune). Les résultats qu’il obtient ne permettent pas d’observer une corrélation fiable et vont parfois à l’encontre de la logique, avec des densités qui peuvent être importantes sur des zones récemment exploitées. Ceci relativise les résultats de la précédente étude, mais tend aussi à confirmer l’importance des facteurs environnementaux et des différents taux de prélèvement sur la faculté de la population de gentiane à se renouveler.



Comptage de gentiane - Anzat-le-Luguet - juillet 2024

1. Visite des stations de suivi et observations :

Depuis 2023 les stations d’observation historiques (Lac Chauvet, La Poujade et Col d’Aulac) ont fait l’objet de visites mais il a été décidé de ne pas réaliser de relevés détaillés, chronophages et qui, au vu des résultats de l’étude statistique de Lucie SCHURR (ci-dessus) ne sont plus justifiés. Mettant à profit d’autres déplacements, une visite annuelle est malgré tout maintenue en 2024, afin d’observer la floraison, l’apparition de plantules, le rythme saisonnier, l’impact des troupeaux, ... Nous nous gardons finalement la possibilité d’un relevé détaillé tous les 3-4 ans (ce qui, prenant en compte la croissance lente de la gentiane, reste cohérent).

2. De nouvelles observations avec les arracheurs de gentiane :

Les observations aujourd’hui réalisées sur les chantiers d’arrachage audités, dans le cadre du droit d’usage de la marque « Gentiane durable », prennent peu à peu le relais.

Dans le contexte actuel de baisse de la ressource, ces relevés ont pour objet d'actualiser le guide de bonnes pratiques de production de racine de gentiane et de travailler sur des préconisations objectivement contrôlables. Nous tentons par exemple de transformer un taux de prélèvement maximum en nombre de plants à laisser en place, ce qui prémunie aussi d'autres exploitations dans les années suivant la récolte. Nous souhaitons également avoir une idée plus précise de la masse moyenne d'un pied exploitable (actuellement de 1 kg selon notre guide de bonnes pratiques).



Rhizome visiblement âgé mais tortueux et peu développé. Présence de nombreux bourgeons



Gros rhizome a priori moins âgé que sur la photo précédente. Peu de bourgeons mais grosses rosettes

Concrètement l'auditeur pèse 10 plants (partie souterraine) au fil de l'arrachage. Ce ne sont pas forcement les plus gros plants qui sont choisis, mais les plus représentatifs de ce qui est réellement exploité sur chaque chantier. La masse moyenne des plants exploités en 2023 (sur 2 chantiers) est de 1455 gr. Elle est de 1757 gr en 2024 (sur 4 chantiers). Vu le peu de chantiers encore audités, ces données ne peuvent être considérées comme représentatives. Elles donnent cependant une idée de la taille des plants aujourd'hui exploités et montrent une importante hétérogénéité entre les sites (masse ou morphologie de la partie souterraine de la plante).

Des comptages sont par ailleurs réalisés avec les arracheurs : sur 100 m² déjà exploités, et sur 100 m² qui n'ont pas encore été touchés. Les informations relevées s'intéressent à la densité de gentiane, à la floraison et au fait que les hampes soient mangées ou non, à la présence de jeunes plants et de plantules, et enfin au nombre de plants potentiellement exploitables. Il est à noter que bien que le relevé nous informe sur la structure de la population, les deux placettes ne peuvent être comparées entre elles car la répartition de la gentiane est aléatoire sur la prairie.

Principales observations depuis 2023 : les hampes florales ne sont épargnées par le bétail que sur les systèmes très extensifs, souvent lorsque la prairie a laissé place au genêt ou à la fougère. Le taux de prélèvement des arracheurs qui a été observé est d'environ 2/3 des plants exploitables, mais certains propriétaires qui souhaitent redonner plus de place aux plantes fourragères, insistent pour que ce soit plus. Sur certains sites, même « vieille », la gentiane reste petite. Enfin, le taux de matière sèche de la racine varie beaucoup en fonction des conditions météo.

Limites du contrôle mises en évidence par ces relevés : Il est noté que le laps de temps pour une observation objective du taux de prélèvement est généralement inférieure à 1 mois (entre la mi-juin et la mi-juillet). Les principaux facteurs qui ont un impact important sur l'état visuel de la partie aérienne de la plante et qui peuvent faire varier cette période pour un contrôle objectif sont : l'altitude, la saison, le pâturage et la météo des semaines précédentes.

B/ Essais de semis et de culture de gentiane :

En permettant la diversification des sources d'approvisionnement, la culture de gentiane s'inscrit pleinement parmi les mesures de gestion de la ressource. Cet axe de la « Mission Gentiane » a d'autant plus d'importance que l'on perçoit aujourd'hui l'effet négatif de l'évolution climatique sur le renouvellement des populations

sauvages. A terme, la culture de gentiane pourrait aussi participer à la diversification des activités au sein des exploitations agricoles de montagne confrontées à l'évolution climatique.

Depuis quelques années nous travaillons également sur la réimplantation de la gentiane directement dans son milieu naturel, c'est ce que nous appelons le « sur-semis » (semis de gentiane sur des prairies de montagne en pâturage bovin).

En 2024 Pernod-Ricard réaffirme son soutien en finançant du temps de travail de Ines CHAUD-ULLRICH qui vient en appui à la « Mission Gentiane » pour la mise en place et le suivi des essais. Pernod Ricard supporte également le projet via le don de graines et les échanges avec Hervé NEUVILLE, son responsable de cultures.

1. Réunion du Groupe « Culture » et visite de bout de champs :

A l'occasion de cette réunion organisée le 27/05/2024 à VetAgro Sup, les 12 membres présents ont pu échanger sur les essais en cours et organiser la plantation à venir : répartition des plants livrés le 21/05, besoin en graines, ... Des échanges ont ensuite pu avoir lieu avec Guillaume LARIVÉ, étudiant à l'HEPIA de Genève, qui travaille en Suisse sur des essais de culture. Une réflexion sur un protocole d'essais de culture extensive a clos la réunion.

Visite de bout de champs le 28/05/2024 sur deux sites :

Retour sur la culture expérimentale d'Ines CHAUD-ULLRICH à Gelles (63740) :

Inspirée d'une technique utilisée en Autriche, Ines CHAUD-ULLRICH a installé en 2023 une culture de gentiane avec toile tissée en inter-rang. Les plants âgés de 1 an présentent un développement impressionnant !! Sur sa parcelle de 50 m² on dénombre 31 hampes florales, ce qui équivaut à 6 % de plants fleuris (alors que dans la bibliographie il est question d'une première floraison entre 8-10 ans d'âge pour de la gentiane sauvage).

Un tour des autres essais est également réalisé : les plants issus du sur-semis de 2017 sont peu développés mais bien présents sur la parcelle. On observe sur la première parcelle d'essai, plantée en 2006 et récoltée il y a 10 an, plusieurs pieds de gentiane assez bien développés et probablement issus de re-semis naturels.

La sortie se termine par la visite de la pépinière : les plants issus de la production de Christian PERRIER avec une levée de dormance à l'acide gibberellique (AG3*) ont été repiqués au jardin, ils sont beaux. Quelques jeunes plants prélevés lors de la récolte de la culture du Monestier (octobre 2023) ont été mis en jauge dans le jardin, ils sont beaux aussi. Une autre série de plants prélevés lors de la récolte du Monestier a été repiquée en godets. Nombre d'entre eux n'ont pas survécu, vraisemblablement à cause de l'habillage des racines qu'a nécessité le repiquage. Les plants vivants ne se sont pas développés. Les plants commandés à Centa Kirsch, livrés le 25/05 et en attente de répartition entre les adhérents de Gentiana Lutea sont beaux mais encore fragiles. On peut observer un problème de pourriture en bordure des caisses.



Culture de gentiane avec bâche en inter-rangs - culture de 1 an très bien développée

La visite se poursuit à Bourg-Lastic (63760), sur les cultures de Pernod-Ricard :

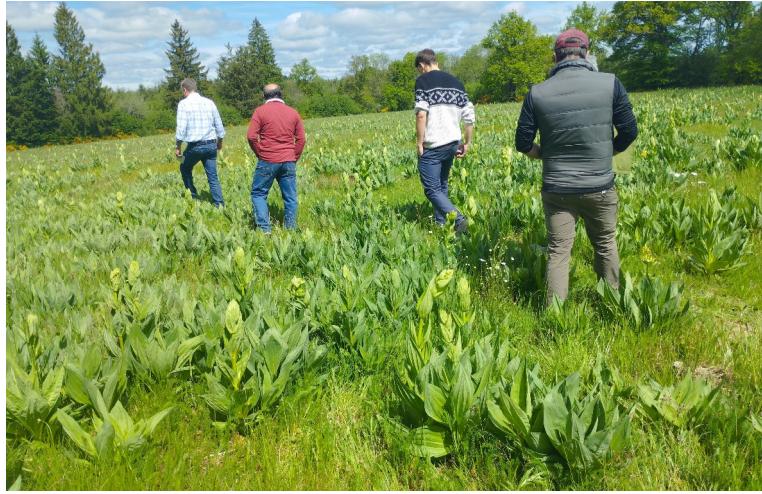
La culture de gentiane se compose de différentes parcelles implantées sur plusieurs années. La densité de gentiane est variable car les conditions de germination ne sont pas identiques d'une année sur l'autre. La gentiane n'est pas non plus répartie de façon homogène sur les parcelles. On remarque sur les cultures anciennes, que la gentiane visiblement sensible au piétinement, a disparu des zones de passage du tracteur. Sur certaines parcelles, les re-semis naturels sont si importants que l'on ne distingue plus les rangs. On observe par

endroits de véritables « tapis de plantules ». Cette observation amène à repenser le mode de récolte, qui sera peut-être réalisé à la fourche, afin de ne prélever que les gros plants.

Malgré une forte densité de gentiane par endroits, il est à noter qu'en ce mois de mai, le cycle végétatif de la plante ne fait que commencer et que la masse foliaire va encore augmenter dans les semaines à venir.



Semis de gentiane sous couvert de triticale – mai 2024



Visite d'une parcelle en culture - Bourg-Lastic – mai 2024

Semis 2024 : sous un couvert de triticale (pas très dense et d'une hauteur d'environ 30-40 cm), les plantules de gentiane semées en mars sont bien visibles (1 cm environ). La ferme est en conversion en AB, ce qui implique une réflexion sur l'entretien de la parcelle en année 2, lorsque la céréale protectrice aura été fauchée.

2. Sur-semis et plantation directement dans la prairie :

Météo :

2022 : hiver et printemps très chaud et sec, avec des périodes hivernales sans neige en montagne.

2023 : conditions hivernales dans la norme en montagne, avec présence de neige au sol. Épisodes chauds et secs au printemps et en été, ponctués d'orages en montagne. On retiendra une année exceptionnelle pour le foin : herbe haute et dense sur les prairies.

2024 : année particulièrement humide, avec des précipitations supérieures à la normale.

Précipitations : comparaison des normales et des précipitations depuis 2021, sur les stations météo les plus représentatives de nos sites de sur-semis :

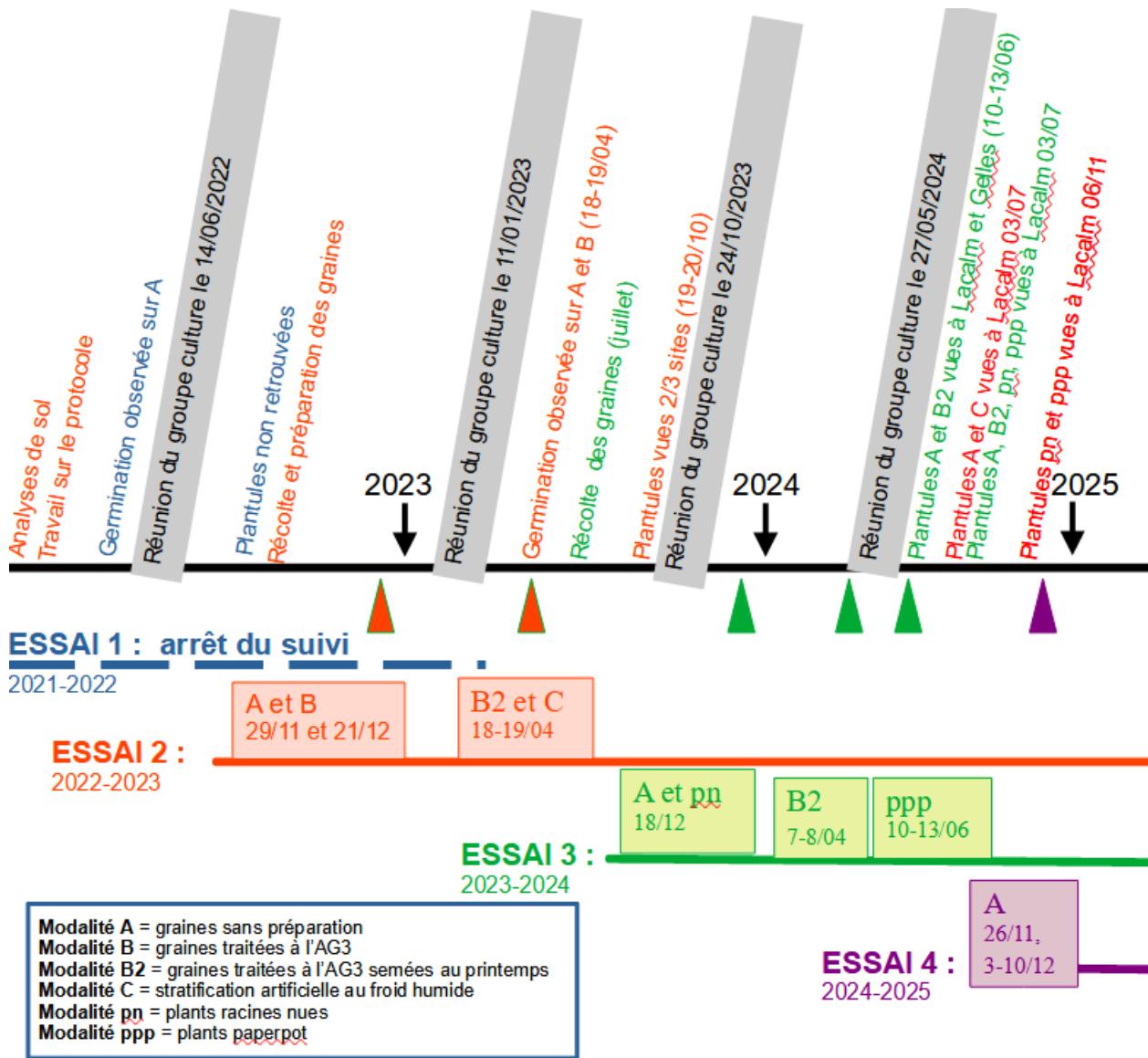
	Anzat-le-Luguet (63) – alt. 1270 m		Marcenat (15) – alt. 1075 m		Laguiole (12) – alt. 1030 m (pour les normales) ; Alpuèche (12) – alt. 1107 m (relevés depuis 2014)	
Normales 1991-2020	1207 mm		1174 mm		1441 mm	
Relevé 2021	1115 mm	-8 %	1261 mm	+8 %	1336	(-3%)
Relevé 2022	866 mm	-28 %	878 mm	-25 %	933	(-35%)
Relevé 2023	1327 mm	+10 %	1169 mm	-0,5 %	1496	(+4%)
Relevé 2024	1386 mm	+15 %	1237 mm	+5 %	1654	(+15%)

Nos observations nous confortent dans le fait que la gentiane est très sensible aux conditions météo. Après plusieurs années en déficit hydrique, 2023 et 2024 sont salutaires pour la gentiane.

Dans le but de mieux comprendre les changements en cours et de connaître les outils que nous pourrions être amenés à utiliser pour nous adapter à l'évolution climatique, nous avons participé le 12 septembre 2024 au

colloque AP3C (Adaptation des Pratiques agricoles au changement climatique dans le Massif central, prospectives 2050) organisé par le SIDAM* et la COPAMAC*, à l'Hôtel de Région à Clermont-Ferrand.

Calendrier des essais et principales observations :



- **Essai 1 (sur-semis 2021-2022) :** conditions météo défavorables, essai abandonné.
- **Essai 2 (sur-semis 2022-2023) :** bonne germination des semis d'automne, mais échec de ceux du printemps. Les plantules ont du mal à s'implanter, surtout à basse altitude. Peu de résultats mais les observations sont maintenues.
- **Essai 3 (sur-semis 2023-2024 + plantation de gentiane racine nue en décembre 2023 + plantation de gentiane en paperpot en juin 2024) :** la visite du 07 avril permet d'observer la germination de nombreuses plantules sur les trois sites d'observation (graines non traitées, semées les 18 et 19/12/2023) : à Gelles (63), Saint Saturnin (15) et Lacalm (12). Les visites réalisées en juin et juillet permettent de noter la germination des graines traitées à l'AG3 et semées début avril. Plantules et petites gentianes issues des plantations ne sont plus visibles lors de la dernière visite annuelle, début novembre.

2024 - État des observations et adaptation du protocole expérimental : les jeunes plants de gentiane apprécient un milieu frais, ils ont besoin de la protection des autres végétaux mais ils se développent lentement et sont dans le même temps très sensibles à la concurrence. Nous observons que la gentiane parvient

difficilement à s'implanter dans une végétation trop dense (lorsqu'il y a beaucoup de graminées) et si le milieu est trop exposé, chaud et séchant. En octobre 2024, nous réajustons donc le protocole de l'essai 4 (2024-2025) :

- Choix de sites plus en altitude : Lacalm (1270 m) est maintenu. Gelles (900 m) et Saint Saturnin (1000 m) ne sont pas retenus pour la suite des expérimentations, mais le suivi des essais en place se poursuit. Le Signal du Luguet (1500 m) et Cheylade (1270 m) sont deux nouvelles stations.
- Réduction de la taille des parcelles : 100 m² (afin de nous adapter à la quantité de graines disponibles et au vu du faible taux de germination). Nous concentrons nos observations sur les placettes indicatrices).
- Augmentation de la densité de semis (x3) : 300 gr / 100 m².
- Maintien des modalités A, B2, ppp et pn (voir schéma « calendrier des essais », ci-avant).
- Mise en place de nouveaux tests : semis au pied de gros plants, sur des taupinières étalées, au bas de murets ou au pied de piquets de clôtures ; sur une lande à myrtille broyée ; dans les ornières d'érosion de la lande.

Un rapport d'activité réalisé par Ines CHAUD-ULLRICH et consacré aux essais de sur-semis détaille la mise en œuvre et les observations 2024.

Essai 4 : sur-semis 2024-2025 + plantation de plants racines nues (prévue en mai 2025). Le semis de la modalité A est réalisé en début d'hiver : le 26/11/2024 au Signal du Luguet, le 03/12 à Lalcam et le 10/12 dans 20 cm de neige à Cheylade.

3. Autres essais de culture :

Nous réalisons par ailleurs le suivi des essais mis en place par nos adhérents ou partenaires, répartis sur tout le Massif central. Il est par exemple noté que Denis CHAUD (Cisternes-la-Forêt – 63740) continue à broyer une fois par an la parcelle sur laquelle il a réalisé un semis de gentiane en 2017 et qu'il envisage d'utiliser cette parcelle d'environ 300 m² comme pépinière de plants. Le semis réalisé en 2022 par Loïc GENTET (Jou-sous-Monjou – 15800), qui avait bien germé, a été abandonné en 2024 car trop difficile à entretenir. En sortie d'hiver sur un autre essai, Loïc a observé des plants d'un an déracinés et progressivement expulsés du sol, un



Semis de gentiane à Cheylade - décembre 2024



Déchaussement de plants de gentiane



...Jusqu'à « expulsion » complète

phénomène impressionnant, probablement lié à la nature du sol et au gel / dégel. Sur sa plantation avec bâche en inter-rangs, Ines CHAUD-ULLRICH (Gelles-63740) poursuit la notation de son temps de travail : 25 h au total / 50 m² pour la première année. Elle précise que l'achat de la toile tissée a un coût, mais que le temps

consacré au désherbage est fortement réduit par rapport à une culture classique. Vu la petite taille de l'essai, ce temps n'est pas complètement représentatif. En effet, à plus grande échelle il faudrait revoir à la baisse la proportion du temps passé pour le travail du sol (attelage des outils, ...).



Essai de culture sur bâche - Loïc GENTET - juin 2024

En 2024 une nouvelle série d'essais se met en place et l'association organise une commande groupée de plants, auprès de la productrice allemande Centa KIRSCH : Denis CHAUD installe 3000 plants à Javols (48130), avec et sans bâche en inter-rangs. Loïc GENET, installe 2000 plants sur bâche (25 cm en tous sens) à Jou-sou-Monjou (15800). Cécile DUCOULOMBIER plante 200 plants sur bâche également (Anterrieux – 15110), Marlène CRUEYZE 200 plants, le Lycée Terre Nouvelle (Marvejols - 48100) 200 plants et l'Association Gentiana Lutea, 500 plants (une partie pour l'essai de plantation sur prairie et l'autre pour la production de plants en godets afin de sensibiliser le grand-public à la culture de gentiane, lors des Fêtes de Picherande et de Montlosier).

C/ Sensibilisation des éleveurs, propriétaires et gestionnaires fonciers à la gestion durable de la ressource :

Il apparaît que ce maillon de la filière joue un rôle essentiel tant au niveau de la gestion de la ressource que des pratiques socio-économiques liées à l'exploitation de la racine : accès à la ressource, impact des pratiques sur la croissance de la plante, mémoire des chantiers, mais aussi pouvoir d'imposer plus de transparence et de traçabilité (contrats écrits, facturation, transactions par chèques ou virements bancaires, ...).

Plusieurs actions ont été réalisées en 2024 :

Souhaitant impliquer davantage de territoires, nous avons rencontré les élus des communes de Laguiole – 12110 et de Nasbinals – 48260 qui souhaitent un accompagnement dans la gestion de leur ressource en gentiane et envisagent une labellisation en 2025. Nous avons également répondu à la demande d'information de la commune de Bagnères-de-Luchon – 31110, confrontée à des problématiques similaires.

Par le biais de la formation des futurs éleveurs, nous avons par ailleurs présenté la filière et abordé la problématique de gestion de la ressource avec une classe de BTS-PA* production animale de Limoges en voyage d'étude au Mont Dore - 63240 (le 02/10).



Animation Gentiane sur le stand des Rencontres pasto - Sommet de l'Élevage 2024

organisé à Molompize – 15500 par le PNRVA*, dans le cadre du diagnostic du territoire qui doit alimenter le travail sur la révision de sa charte Parc. C'est en effet sur cette charte que s'appuiera le Parc pour les quinze

Invitée par Auvergne Estives*, Gentiana Lutea a aussi participé au Sommet de l'Élevage de Clermont-Ferrand, le 03/10. Nous y avons projeté un diaporama de photos sur la plante, la production de racine, ses transformations et la relation à l'élevage. Accompagnés de Christian COELHO (enseignant-chercheur) et des étudiants de VetAgro Sup, nous avons présenté le lien interprofession / recherche de la « Mission gentiane » ainsi que les jeux sérieux réalisés par les étudiants. Rejoins par plusieurs adhérents (arracheurs, distillateurs, gestionnaires fonciers, membres experts), nous avons enfin animé une dégustation de racine confite et de différentes boissons à la gentiane, moment de découverte convivial et propice à la discussion.

Nous avons d'autre part participé le 18/11 à l'atelier « environnement – ressources naturelles »

années à venir afin de travailler sur la préservation des patrimoines naturels, paysagers et culturels du territoire et sur leur valorisation économique durable. Membre du comité de Pilotage du réseau Natura 2000 des Plomb et Monts du Cantal, animé par le PNRVA, nous avons aussi assisté à la réunion du 18/01 à Montlosier.

Nous avons par ailleurs travaillé avec Christian COELHO sur la construction d'un sujet de thèse autour des services de la gentiane qui s'inscrirait dans la continuité des travaux engagés : « Quels services santé et sensoriels sont rendus par la Gentiane jaune en fonction de son évolution en milieu naturel, de ses modes de production et de transformation nécessitant une gestion raisonnée de la ressource ? ». Dans le cadre de ce projet une attention particulière est portée au transfert de molécules dans l'aliment transformé (extrait aqueux, boisson, macérats, fromage / lait, sous-produits gentiane). Une thèse Cifre Pernod-Ricard – VetAgro-Sup est à l'étude. Le montage du dossier est prévu pour début 2025.

Toujours par souci de renforcer le lien gentiane / élevage, cette thématique a largement été prise en compte dans la construction du prévisionnel d'actions 2026-2028, notamment dans l'action 1 « Construire un réseau durable via la consolidation des outils développés par la filière et un travail de sensibilisation », et dans l'axe 2 « Mieux connaître la plante et ses services, s'adapter et diversifier les sources d'approvisionnement », et ainsi participer à la diversification sur les exploitations agricoles de montagne.

Et enfin, nous avons rencontré Claire MISON, ingénieur en agroalimentaire aujourd'hui fortement impliquée dans le monde des plantes sauvages et qui finalise un diplôme d'ethnobotanique à l'université de Grenoble. Nous construisons ensemble un sujet de stage à présenter aux admirateurs de l'Association Gentiana Lutea début 2025 : « Enquête ethnobotanique sur la connaissance, la perception et la gestion de la Gentiane jaune par les éleveurs de la zone AOP Saint-Nectaire ». Ce projet vient consolider nos travaux par une approche différente de celles que nous menons habituellement.

D/ Bases d'une réflexion sur un cadre réglementaire :

Face à la baisse de la ressource, à une démarche « Gentiane durable » basée sur le volontariat d'une part, et à l'augmentation du nombre d'entreprises mal identifiées et aux pratiques obscures d'autre part, la réflexion sur un nécessaire cadre réglementaire se structure dès la fin 2023.

Une première réunion de travail organisée avec le soutien de la DRAAF*, le 22/11/2023 à VetAgro Sup permet en effet de rassembler des organismes concernés par la gestion des ressources naturelles (principalement situés dans le Massif central), comme la DRAAF, la DREAL*, les DDT*, l'OFB*, les CBN* ou les PNR*, dans le but d'étudier la possibilité de construire ensemble un cadre réglementaire évolutif, au sein duquel la filière garderait un rôle actif. Après une présentation détaillée de la problématique, les représentants de la filière précisent que la gentiane est une plante sauvage qui prospère sur des terres agricoles, ce qui implique une gestion équilibrée de l'exploitation et des mesures de protection. Ils proposent un système de permis d'arrachage associé à des déclarations de chantiers, une réglementation à imaginer comme un réel outil de gestion de la ressource.

La mobilisation des organismes sollicités ainsi que leur souhait de rester impliqués dans la réflexion, confirme le besoin d'un travail entre la filière et les organismes en charge de l'environnement. Emmanuel JOYEUX (OFB) propose d'accompagner la filière dans un travail de « Gestion Adaptative ». Il s'agit d'un modèle de réglementation encore peu mis en œuvre pour des espèces végétales, qui se construit avec les acteurs du territoire et à la particularité de pouvoir évoluer au fur et à mesure que sont acquises de nouvelles données.

Le groupe projet « réglementation » se réunit le 24/01/2024 pour travailler sur une note de synthèse. Celle-ci est validée par le CA le 07/02, pour un envoi à l'OFB. Suite à ce travail et afin de bien comprendre la plante, la filière et les enjeux, l'OFB demande à ce que soit réalisé un document plus détaillé faisant état des connaissances actuelles et de leur niveau de fiabilité. Ce travail initié en 2024 doit se poursuivre en 2025.

Le 10/09 Stéphanie FLAHAUT assiste à un webinar sur la « Gestion Adaptative », organisé par l'OFB. Parallèlement la DDT 15 avance à l'échelle départementale avec une étude sur les plantes sauvages et la conciliation entre cueillette et pérennisation des ressources. L'Association Gentiana Lutea, partenaire du projet, soutient le travail de Zoé ALIANE, étudiante de VetAgroSup en charge du travail sous la direction de Guillaume BOUROUMEAU. Celle-ci est accueillie lors au CA du 27/05 afin d'y présenter sa mission et d'établir des contacts avec les acteurs de la filière qui seront sollicités dans le cadre de son enquête. L'association assiste le 23/09 à la

soutenance de son mémoire d'ingénierie : 57 entretiens ; 5 plantes retenues dont la gentiane. Elle propose : de réglementer, convaincre et accompagner.

D'autres initiatives et réflexions sont recensées autour de la problématique « réglementation » : le projet IMCISE* (OFB / CNRS* / Université de Montpellier) ; Un webinaire « réglementations » organisé par l'AFC le 25/06/2024 ; Le projet d'arrêté préfectoral de la DDT 11 et le travail de gestion adaptive du CBNPMP* en partenariat avec l'OFB, concernant les ressources arnica et gentiane dans les Pyrénées.

F/ Cartographie physico-chimique et territoriale de la Gentiane jaune :

Dans la continuité des travaux d'analyse réalisés en 2023, Christian COELHO (enseignant-chercheur à VetAgro Sup) et Mathis POIX (élève ingénieur) réalisent en 2024 des analyses de racine / feuille / fleur / lait afin d'identifier les différents principes actifs, de déterminer leur répartition dans les compartiments de la plante et d'établir un éventuel transfert dans le lait. Ils ont mis en évidence 216 composés dont 33 sont communs aux trois compartiments. 17 composés sont communs à la plante et au lait. Les résultats prometteurs présentés en AG le 27 septembre 2024 par Mathis pourront être diffusés après leur publication dans une revue scientifique. L'étude suscite l'intérêt de l'assemblée qui s'interroge sur la valorisation actuelle des principes actifs de la partie aérienne de la plante et sur les conséquences d'un tel prélèvement. La question de savoir ce qui se passe dans le rumen de la vache est également notée.

Faisant un parallèle entre une valorisation de la gentiane par les animaux en pâturage et un outil cartographique pour aider l'éleveur à gérer cette ressource, Mathis a réalisé une étude sur la commune d'Anzat-le-Luguet – 63420 (08/2024) : sur la base du cadastre et de l'historique des chantiers d'arrachage de la commune, il a tenté d'établir un lien entre la densité de gentiane observée sur le terrain et les dates de prélèvements notées. Les résultats mitigés confirment que la plante, dont on sait qu'elle n'est pas répartie de façon homogène sur les prairies, se comporte aussi différemment d'une parcelle à l'autre (capacité de régénération plus ou moins rapide qui vient modérer les résultats de l'étude statistique sur la dynamique de population). Nous retiendrons que l'année de prélèvement, bien qu'indispensable à la prise de décision, ne peut pas être l'unique paramètre à prendre en compte lorsqu'on doit statuer sur une nouvelle exploitation de gentiane sur la parcelle. La carte réalisée pourra être remise à la commune.

IV. PARTENARIATS, COMMUNICATION et ÉVÈNEMENTS :

A/ État des partenariats et réseau de travail :

- **CPPARM*** : En tant que maître d'œuvre de la « Mission Gentiane », le CPPARM est le partenaire qui a permis la création de l'Association Gentiana Lutea et qui la soutient depuis ses débuts. C'est un partenaire essentiel de la structuration de la filière. Il facilite aussi le lien avec les autres filière de PPAM*.

- **VetAgro Sup*** : l'école d'agronomie de Clermont-Ferrand est un partenaire historique de la Mission Gentiane qui est à l'origine de relations de travail avec plusieurs chercheurs. Parmi eux, nous travaillons toujours avec Christian PERRIER, enseignant-chercheur retraité qui nous fait bénéficier de son réseau dans le milieu agricole et de la recherche dans le Massif central. Partenaire de la « Mission gentiane » dès 2010, il partage avec nous ses connaissances, notamment en matière de culture. Grâce à l'implication depuis 2018 de Christian COELHO, enseignant-chercheur référent pour tous les travaux d'analyses de racine de gentiane, VetAgro Sup devient pleinement partenaire de la « Mission gentiane » en 2021. La promotion AEST* 2023-24, sous la responsabilité de Christian COELHO, Adrien PINOT et Lucas MAZZAL, a réalisé un diagnostic de la filière fin 2023. Ce travail a abouti en mars 2024 à la création de jeux sérieux destinés à sensibiliser au besoin de gestion de la ressource. Le 19/09 Stéphanie FLAHAUT participe au jury de soutenance du mémoire de Mathys POIX, en tant qu'expert. Le 13/11 elle présente la plante et sa filière à la nouvelle promotion des étudiants en AEST*. VetAgro Sup est enfin un précieux partenaire logistique qui accueille régulièrement nos réunions de travail.

- **Laboratoire Lexva Analytique** : Gilles FIGUEREDO soutient les travaux d'analyses de racine depuis 2018 : utilisation du laboratoire, échanges sur le protocole de préparation des échantillons et sur les résultats, participation aux campagnes de prélèvements.

- **SICARAPPAM*** : partenaire à l'origine de la « Mission gentiane », la coopérative auvergnate productrice de PPAM* reste impliquée dans le projet qu'elle soutient aussi financièrement depuis ses débuts. Elle redynamise

aujourd’hui sa production de gentiane sauvage et continue ses essais de culture de gentiane qui nous permettent de réaliser un suivi de la plante en condition de culture bio. Les adhérents de la coopérative sont des arracheurs et des cultivateurs, actifs dans les groupes projets de l’interprofession (bonnes pratiques de production, coûts de production, réglementations, culture, …).

- **Pernod-Ricard France** : membre fondateur de l’Association Gentiana Lutea (en 2014), Pernod-Ricard accompagne activement les travaux de la « Mission gentiane » en participant à leur financement et à leur réalisation. Sur l’année 2024 l’entreprise poursuit le financement du temps de travail d’Ines CHAUD-ULLRICH, qui vient en appui à la Mission Gentiane, pour le suivi des essais de sur-semis de gentiane et de culture.

- **Parc Naturel Régional des Volcans d’Auvergne (PNRVA*)** : le PNRVA accueille le siège social de Gentiana Lutea. Nous avons également une relation de travail à travers notre participation aux réunions du comité de suivi du réseau Natura 2000 des Monts et Plomb du Cantal. En 2024 L’Association Gentiana Lutea était également présente auprès des partenaires du Parc, à la Fête des Patrimoines Volcaniques, le 15/09. Elle y a tenu un stand et accueilli les visiteurs. Une réflexion sur l’articulation entre Marque Parc et Marque « Gentiane durable » doit faire l’objet d’une réunion de travail en 2025.

- **Conservatoire Botanique National des Pyrénées et de Midi-Pyrénées (CBNPMP*)** : des échanges réguliers ont lieu avec Raphaële GARRETA, sur les filières pyrénéennes et du Massif central, sur les essais en cours dans les Pyrénées (plan de gestion expérimental) et sur les aspects réglementaires (travaux avec les organismes en charge de l’environnement, Ministère de la Transition Écologique et Solidaire, protocole de Nagoya). En 2023 le CBNPMP invite le CPPARM à rejoindre les partenaires associés du projet GESTES* (Gestion durable transfrontalière des espèces sauvages dans les espaces naturels POCTEFA*) qui voit le jour en 2024. Stéphanie FLAHAUT assiste à la rencontre des 17 et 18/09 dans les Pyrénées.

- **Filière PPAM *:** en 2024 le CPPARM a entre autres assisté aux AG de la SICARAPPAM*, de l’AFC* (le 05/02) et de Viva-Plantes*, ainsi qu’aux réunions du réseau PPAMBIO AURA*. Entre 2021 et 2023 il a participé, auprès du CBNPMP*, de l’AFC*, du CNPMAI* et d’AgroParisTech*, à une étude de faisabilité pour la mise en place d’un observatoire des cueillettes. Ce réseau d’acteurs qui va au-delà des problématiques strictement liées à la Gentiane jaune a permis une ouverture sur la filière PPAM* et vient enrichir la réflexion sur les travaux de gestion des ressources naturelles et de structuration de filière.

- **CEEG* / société Avène** : depuis 2019, le CEEG partage sa revue spécialisée « Gentiane Actualités » avec l’Association Gentiana Lutea. Charles JOLLÈS y écrit de nombreux articles autour de la gentiane. Ines CHAUD-ULLRICH et Stéphanie FLAHAUT font partie du comité de relecture. L’impression de la revue est financée par la société Avène.

- **Commune de Picherande** : participation annuelle des professionnels de la filière à la Fête de la Gentiane pour un accueil des visiteurs sous le barnum de l’exposition « la Gentiane et sa filière du Massif central ». Une occasion de vulgariser nos connaissances sur la plante et sa filière et de promouvoir notre patrimoine naturel et culturel. En 2024, la commune prend en charge les frais d’impression des 15 bâches de la nouvelle exposition « Gentiane ».

- **Lycée Agricole Terre Nouvelle à Marvejols (48100)** : mise en place d’essais de culture de gentiane en partenariat avec l’Association Gentiana Lutea sur 2023 et 2024.

- **Commissariat du Massif central* et Conseil Scientifique du Cluster Herbe*** : la « Mission gentiane » et les actions prévues sur 2023 - 2024 et 2025, sont présentées par le CPPARM (Stéphanie FLAHAUT) et VetAgro Sup (Christian COELHO) le 21/02/2023 à Aubière - 63170. Les échanges avec le Cluster permettent d’en valider les orientations et d’enrichir les pistes d’actions. Le comité de pilotage du Cluster Herbe labellise la « Mission gentiane » le 28/03/2023.

- **Greentech** : dans le cadre de l’application du protocole de Nagoya (APA : Aide au Partage des Avantages consécutifs à la mise sur le marché d’un nouveau produit issu de la recherche et du développement), un contrat a été signé en 2022 entre le Ministère de la Transition Écologique et Solidaire, Greentech et la filière Gentiane. Jusqu’en 2024, l’entreprise participe ainsi à l’autofinancement de la « Mission gentiane », en soutien à la gestion durable de la ressource.

- **Fondation Crédit Agricole Centre France** : le Crédit Agricole qui avait déjà soutenu la filière renouvelée son aide en 2023 et accorde une subvention de 15000 € répartie sur trois ans à l'association Gentiana Lutea, pour ses travaux sur la gestion durable de la ressource. Le dossier a été monté et suivi par Jean-Jacques VERMEERSCH (Distillerie Louis Couderc).
- **GAMAE* / INRAE*** : partenariat de travail avec VetAgro Sup autour des jeux sérieux créés en 2024
- **Distillerie Louis Couderc** : Jean-Jacques VERMEERSCH, PDG de la distillerie Couderc, est un membre fondateur de l'interprofession. En 2024 il finance les derniers travaux sur l'exposition « Gentiane 2024 » et organise l'intervention de Valentine DELPONT (textes) et de Sandrine WILLIOT et Solenn LECAVEY (infographie).
- **CNRS*** : faute de budget, le projet post-doc Gentiane jaune / Chardon bleu envisagé par Irène TILL et Floriane PLARD n'a pu voir le jour.

B/ Revue de presse 2024 :

Une veille documentaire permet tout au long de l'année de partager les articles parus, avec les acteurs de la filière. Les thématiques sont très variées, elles concernent aussi bien la plante, que la ressource, la filière, des événements, ou autres.

Articles parus :

- « *La Gentiane jaune, une ressource que l'on peut gérer durablement* », Stéphanie Flahaut, Pastum – Bulletin de l'Association Française de Pastoralisme, n°117, p 27, 4 ème trimestre 2023
- « *Beauté : pourquoi opter pour des produits qui viennent de la montagne ?* », Max, <https://max.sudinfo.be/>, janvier 2024
- « *La gentiane, un produit phare de l'apéritif dans le Haut-Doubs* », www.estrepublicain.fr, Léa Loriol, 19 janvier 2024
- « *Voici le premier masque pour illuminer et lisser le contour des yeux noté 100/100 sur Yuka* », <https://avis-beaute.mariclaire.fr>, Salomé Touboul, 24 janvier 2024
- « *Et si vous cuisiniez, chez vous, la fondue championne de France à base de fromage AOP d'Auvergne ?* », www.lamontagne.fr, 31 janvier 2024
- « *L'histoire de la pharmacie via internet (33)* », In : Revue d'histoire de la pharmacie, 98^e année, n°369, 2011, pp 105-109, Bruno Bonnemain, pdf généré le 11 avril 2024
- « *A-t-il fait venir des Marocains pour travailler aux champs ?* », La Montagne, 20 avril 2024
- « *21 ème concours des eaux de vie et liqueurs de fruits de Metz* », communiqué de presse, Distillerie Couderc, mai 2024
- « *Intelligence, stratégie de défense, capacités d'adaptation... Les plantes dissimulent de super-pouvoirs !* », www.caminterresse.fr/environnement, 22 juin 2024
- « *La gentiane, reine des montagnes* », vidéo, Bonjour ! La matinale de TF1, 28 juin 2024
- « *Les étudiants de l'option AEST créent des jeux sérieux autour de la gentiane* », www.vetagro-sup.fr, Actualités, juillet 2024
- « *Le plaisir sucré de la duchesse : un point sur la production du « galant de Madame » à la fin du Moyen Age* », Crescentis – revue internationale d'histoire de la vigne et du vin, Thomas Labbé, Jean-Pierre Garcia et Guillaume Grillon, 25 juillet 2021
- « *Picherande. 16 ème Fête européenne de la gentiane, les 14 et 15 août* », www.semeur.com, 13 août 2024
- « *La Fête à la Gentiane revient entre métal, rock, jazz et rap ce week-end aux Breuleux* », www.lqj.ch, 14 août 2024
- « *Picherande célèbre sa gentiane, plante emblématique du Puy-de-Dôme* », www.lamontagne.fr, 15 août 2024

- « *MeJA Changes Root Growth, Iridoid, Xanthone, and Secoiridoid Production, as well as Gene Expression Levels in Root Cultures of Endangered Gentiana lutea and Gentiana boissieri* » (*MeJA change la croissance de la racine, l'iridoïde, le xanthone et la production de Secoiridoid, ainsi que les niveaux d'expression génique dans les cultures de racines de Gentiana lutea et Gentiana boissieri*), Springer Nature Link, Ay'e G'lde Aday Kaya, Albayrak, Tunahan Demirci, Hikmet Deveci, Nilgon Gaktörk Baydar, volume 44, pp295-315, 16 septembre 2024
- « *Data fusion of HS-SPME-GCMS, NIRS and fluorescence for the authentication of the geographical origin of gentian rhizomes using chemometrics* », Food Chemistry 464(2025) 141564, Céline Lafarge, Laurence Dujourdy, Gilles Figueiredo, Stéphanie Flahaut, Christophe Poix, Laurent Riosf, Elias Bou-Maroun, Christian Coelho, octobre 2024
- « *Le salers tradition par Guy et Marie-Jo Chambon, héritiers du pastoralisme cantalien* », www.lamontagne.fr, 03 octobre 2024
- « *Des collectionneurs de géants portés belges à la Fête de la gentiane* », www.semeur.com, 9 octobre 2024
- « *De capitaine de frégate à Liquoriste... Qui est Ronan Chastanet qui a repris les rênes de la distillerie Bellet, à Brive ?* », www.lamontagne.fr, 26 octobre 2024
- « *Cette Suisse brille sur les façades du monde entier* », www.watson.ch, Gerhard Lob, 29 décembre 2024

C/ Outils de communication et documents produits :

1. Outils de communication :

- **Plaquette de présentation de la filière Gentiane** : elle présente la plante, l'interprofession et la démarche de production durable. Elle est en accès libre sur www.cpparm.org/la-gentiane/ et sur www.interprogentiane.org. La plaquette vient en appui des démarches de communication entreprises par les membres de la filière qui souhaitent informer sur leurs actions. Une version anglaise existe depuis 2023.
- **Site internet** : depuis la création de l'Association Interprofessionnelle de la Gentiane jaune, le CPPARM lui consacre une page de son site internet : www.cpparm.org/la-gentiane. Cet espace d'information animé par le CPPARM rassemble les documents propres à la filière, à l'Association Gentiana Lutea et à la « Mission gentiane » : comptes-rendus de réunions, rapports de stages, rapports d'activités, présentations, publications scientifiques, etc. Il permet une communication auprès des professionnels.

En 2024, Thomas VAUCLAIR et Jennifer COËT, respectivement informaticien et chargée de communication du CPPARM, accompagnent la filière gentiane pour la création d'un site propre à l'association. L'objectif est de disposer d'une vitrine pour la filière, de diffuser davantage d'informations, de fédérer et de faciliter le travail à distance. Le nouveau site : www.interprogentiane.org est présenté en CA le 24/01. Sa construction se poursuit tout au long de l'année (structure, textes, référencement, ...) avec l'implication de Camille BUISSIÈRE. www.cpparm.org/la-gentiane reste actif le temps de la transition.

- **Portail interprogentiane** (Espace Numérique de Travail réservé aux adhérents de l'association) : l'outil est mis en place par Thomas VAUCLAIR en janvier 2024 mais les comptes ne sont créés que fin mai afin de profiter du CA de l'association pour présenter le portail et organiser une visio explicative le 12/06 (6 participants). Dès lors, chaque adhérent dispose d'identifiants lui donnant accès aux dossiers du(des) cercle(s) au(x)quel(s) il appartient : « adhérent », « administrateur », « groupe-projet réglementation », « commission de contrôle », ... L'enregistrement de la réunion est disponible sur le portail qui s'étoffe peu à peu et chacun est invité à activer son compte pour plus de confort et d'efficacité dans les échanges de travail (agenda, documents partagés, biblio, sondages, chat, ...). La prise en main et l'appropriation de l'outil par les adhérents sont laborieuses (travail à poursuivre en 2025).

- **Nouvelle exposition Gentiane** : mandaté par le CA du 27/05, Jean-Jacques VERMEERSCH prend en main la finalisation de l'exposition (reprise des textes travaillés en groupes projet et réorganisation du contenu par Valentine DELPONT, travail de mise en page et d'infographie par Sandrine WILLIOT et Solenn LECAVEY). Ce travail fait l'objet de plusieurs échanges avec le groupe projet (10/06, 26/06, 09/07). La nouvelle exposition est finalement construite sous forme de questions / réponses et se compose de 15 panneaux indépendants les uns des autres, ce qui facilitera son actualisation et / ou l'introduction de nouveaux thèmes. Un QR code

permet enfin l'accès à une version longue en ligne. Les 15 bâches sont terminées à temps pour la Fête de la Gentiane des 14 et 15 août 2024. La prestation de Valentine ainsi que le travail d'infographie ont été financés par la Distillerie Couderc ; l'impression a été prise en charge par la commune de Picherande. Une convention d'utilisation Picherande / Association Gentiana Lutea est en cours de travail avec Dominique LAMBERT, élu à la mairie de Picherande.



- **Mascotte de l'association** : initialement prévue pour illustrer les panneaux de l'exposition, Le personnage dessiné par Mathieu BEZ (étudiant de VetAgro-Sup) dans le cadre de la réalisation des jeux sérieux, n'a pu être livrée dans les temps. Le personnage décliné en 5 postures, existe en version couleur ou noir et blanc. Il est décidé d'en faire la mascotte de l'association afin de personnaliser le site internet et les autres supports de communication de l'association.

- **Roll-up Actions / Recherche** : en septembre 2024, l'Association Gentiana Lutea et VetAgro Sup ont réalisé un roll-up qui illustre le partenariat interprofession / recherche, ainsi que le lien avec le premier maillon de la filière (éleveurs / territoires / propriétaires et gestionnaires fonciers). Cet outil a été conçu en vue de notre participation au Sommet de l'Élevage, sur le stand des « Rencontres Pasto » (Auvergne Estives* - SIDAM*).

- **Plateforme Yapla** : afin d'améliorer sa comptabilité et de gagner en efficacité, l'Association Gentiana Lutea a fait le choix d'utiliser la plateforme Yapla à partir du 1^{er} janvier 2024. Cotisations et dons manuels sont désormais réalisés en ligne (bien que le format papier reste possible). Après une première année d'utilisation l'association note que bien que rigide (formule de base gratuite proposée aux clients du Crédit Agricole), l'outil permet un gain de temps et un premier pas vers la facturation numérique.

- **La page Facebook de l'association** <https://www.facebook.com/Association-Interprofessionnelle-de-la-Gentiane-Jaune-Gentiana-Lutea-179495859063296/>, ainsi que la **page Ulule** : <https://fr.ulule.com/preserver-lamer-des-volcans/> sont des outils qui visent davantage le grand-public. Ces pages permettent le partage des articles de presse ainsi que la publication de textes, photos et vidéos relatives aux actions de la « Mission gentiane » et de l'Association Gentiana Lutea. Elles participent à la diffusion des informations au-delà du cercle des professionnels et entretiennent un réseau actif.

- **Le bulletin annuel « Gentiane Actualités »** est tiré au format papier à 1500 exemplaires. Une édition numérique est également disponible depuis 2022. Ce bulletin créé par le CEEG* en 1993 est aujourd'hui fruit d'une collaboration avec l'Association Gentiana Lutea. Il est toujours édité par Charles JOLLÈS, son rédacteur en chef. Financé par l'entreprise Avèze, il est distribué gratuitement et est désormais disponible en ligne sur www.interprogentiane.org.

- **La Newsletter du CPPARM*** permet la diffusion des avancées de la « Mission gentiane » sous forme de brèves. Cette newsletter touche les adhérents du CPPARM, un public de groupements de producteurs de la filière PPAM.

- **Autocollant « Gentiane durable »** : afin de répondre à la demande de certains arracheurs, il est proposé de créer des autocollants « Gentiane durable » à usage exclusif des bénéficiaires de la marque (bénéficiaires directs ou salariés). Ces autocollants pourront par exemple être collés sur les véhicules des arracheurs, sur des panneaux de randonnée, à l'entrée d'un espace de vente, ... Ils devront comporter le numéro d'attestation de l'opérateur labellisé. (projet validé pour la campagne de production 2025).

- **Jeux sérieux** : une vingtaine d'étudiants ingénieurs agronomes de l'option AEST* ayant au préalable réalisé un diagnostic de la filière gentiane et échangé avec l'association sur la problématique de sensibilisation à la gestion de la ressource, a passé deux semaines en immersion totale dans les locaux de la plateforme GAMAÉ* sur le campus des Cézeaux, avec pour mission de créer des jeux sérieux, outils de communication qui ont vocation à susciter le débat autour de problématiques ciblées.

Trois jeux sérieux ont été réalisés :



Conception de jeux sérieux – GAMAÉ / VetAgro Sup - mars 2024

- « Mille et une racines » et « Le funambule jaune », pour le grand public
- « Gentiana Lutea », pour un public plus aguerri, prévu pour soutenir un travail de sensibilisation des propriétaires/ gestionnaires fonciers qui le temps du jeu se transforment en arracheurs de gentiane. Ce jeu est prévu pour animer des rencontres professionnelles et des réunions de travail

Les étudiants ont assuré la totalité de la création des jeux : de la modélisation au design, en passant par le prototypage, les tests et la conception. Ils se sont également chargés de l'évaluation pour livrer des jeux finis de grande qualité, très jouables et qui répondent aux objectifs fixés par l'Association Gentiana Lutea.

Le 15/03, les jeux ont été présentés aux professionnels venus les tester. Ils ont ensuite été relus et corrigés (réunions des 17/04 et 18/06). Une « version 2 » des prototypes a finalement été multipliée avec l'équipe de GAMAÉ et quelques adhérents de l'association (fabrication de deux exemplaires des deux jeux grand-public le 11/07).

Les jeux ont été présentés et testés à différentes occasions (Fête de la Gentiane, Fête des Patrimoines Volcaniques, AG de Gentiana Lutea, Sommet de l'Élevage, animation jeux à Anzat-le-Luguet), et suscitent beaucoup d'intérêt.

Bilan : « Mille et une racines » fonctionne bien (parties courtes et simples, jeu visuel et tactile). « Le funambule jaune » va plus loin dans la notion de gestion de la ressource, mais les parties sont plus longues, il est moins visuel et il y a de nombreuses petites pièces. Le jeu « pro » est beaucoup plus complexe, les parties sont longues. Il n'a pas encore pu être réellement testé.

Afin de faire vivre ces jeux et de répondre au mieux aux sollicitations, l'association décide de tester les prototypes existants durant un an, avant d'étudier la possibilité de les éditer. Pendant cette période, les jeux seront répartis entre l'association Anis Étoilé*(un exemplaire de chacun des trois jeux), et l'association (deux jeux grand-public qui pourront circuler parmi les adhérents, sur demande). L'association se garde la possibilité de récupérer ponctuellement l'ensemble des jeux pour animer les évènements auxquels elle participe. Il est prévu de mettre en place des conventions de prêts avec nos partenaires. La réalisation d'un questionnaire est également envisagée.



Présentation du jeu destiné aux professionnels - Sommet de l'Élevage - octobre 2024

2. Documents produits ou issus d'une collaboration :

- **Le rapport d'activité** de la « Mission gentiane » est réalisé de façon annuelle afin de servir de base à la rédaction du « Livret de réunion » distribué chaque année en assemblée générale de l'Association Gentiana Lutea. Le rapport 2023 a été finalisé et envoyé aux partenaires financiers courant 2024.
- **L'annuaire des professionnels** de l'association. Document en ligne actualisé à la fin de chaque année (voir sur www.cpparm.org/la-gentiane/ et <https://www.interrogentiane.org/adherents-gentiana-lutea/>).
- **Le « Gentiane Actualités » n° 39** paru durant l'été 2024 propose des sujets aussi variés que des reportages sur les photos de gentianes du Haut-Doubs prises par Paul STAINACRE, ou de Sophie LIBERMMAN qui « dompte le Minotaure au cœur de ses racines » dans le Cantal, que la BD « la Voie de la Gentiane » de B-gnet, que le train Gentiane Express dans le Cantal, que les jeux sérieux réalisés par les étudiants de VetAgro-Sup, ou que le chocolat à la gentiane « Lucifèves d'Aubrac ». La revue met également en avant la « Fondue-Coeur » championne de France, fondue qui marie Gentiane Couderc et fromages AOP d'Auvergne, elle présente le réveil de la Distillerie Génestine fondée en 1845 à Clermont-Ferrand, revient sur la Fête de la Gentiane de Picherande et sur l'AG de l'interprofession en 2023, présente les médailles obtenues par Avèze au Concours Général Agricole de Paris 2024 ainsi que la labellisation « Gentiane durable » de la Suze. Elle présente enfin l'imprimerie Camis à Paris, spécialiste de l'affiche qui a imprimé entre 1890 et 1900 des publicités encore célèbres de plusieurs marques de boissons à base de gentiane.

- Articles publiés :

- « *La Gentiane jaune : une ressource que l'on peut gérer durablement* », Stéphanie FLAUAUT, Pastum n°117, p 27, quatrième trimestre 2023 (diffusé début 2024)
- « *Des jeux sérieux pour soutenir la gestion durable de la ressource* », Stéphanie FLAHAUT, Newsletter du CPPARM n°34, avril 2024
- « *AG de l'Association Gentiana Lutea* », Stéphanie FLAHAUT, Newsletter du CPPARM n°36, octobre 2024

Participation à des ouvrages parus en 2024 :

- « *Gentiane Actualités* », CEEG / Gentiana Lutea, revue n°39, Charles JOLLÈS, été 2024
- « *Data fusion of HS-SPME-GCMS, NIRS and fluorescence for the authentication of the geographical origin of gentian rhizomes using chemometrics* », Food Chemistry 464(2025) 141564, Céline LAFARGE, Laurence DUJOURDY, Gilles FIGUEREDO, Stéphanie FLAHAUT, Christophe POIX, Laurent RIOSF, Elias BOUMAROUN, Christian COELHO, octobre 2024
- Reportage radiophonique : tout au long de l'année, les membres de la filière ont été sollicités par Pascal LAURIERE. Celui-ci travaille à la réalisation d'une série radiophonique dédiée à la gentiane. La finalisation du document est prévue pour 2025. Il sera alors diffusé sur plusieurs radios

D/ Manifestations et autres actions de sensibilisation ou de formation :

1. Découverte de la filière, formation et partage d'expérience :

- Animation d'une journée de formation de futurs cueilleurs au CFPPA* de Marmilhat – 63370, dans le cadre du CS* Production de PPAM*. Ines CHAUD-ULLRICH le 11/06.
- Intervention auprès d'une classe de BTSA production animale de Limoges (voir chapitre D « sensibilisation des éleveurs / propriétaires et gestionnaires fonciers »). Stéphanie FLAHAUT le 02/10 au Mont-Dore - 63240.
- Intervention auprès des élèves ingénieurs agronome de VetAgro-Sup de l'option AEST* 2024-25. Stéphanie FLAHAUT le 13/11 à Lempdes – 63370.
- Échanges avec l'AFC* concernant l'observatoire de la filière Gentiane et la marque « Gentiane durable » : une visio a été organisée le 11/06 avec des membres de l'AFC* impliqués dans un projet d'observatoire des cueillettes et en recherche d'informations sur les outils à mettre en place, notamment concernant la collecte et le traitement des données sensibles.
- Projet de webinaire sur la gentiane : parmi ses actions de communication, l'AFC organise des conférences en ligne ciblant différentes plantes qui font l'objet de cueillette. L'association de cueilleurs a sollicité Gentiana Lutea afin de coanimer un webinaire dédié à la gentiane. Le projet est prévu pour 2025.

2. Sensibilisation à l'occasion de manifestations grand-public :

- Fête de la Gentiane de Picherande – 63113, les 14 et 15 août 2024 : comme chaque année les membres de l'Association Gentiana Lutea se relaient afin d'accueillir les visiteurs sous le barnum de l'exposition et de répondre aux questions du public. En 2024 les professionnels sont très impliqués : inauguration de la nouvelle exposition « Gentiane » et vente des petits plants. En effet, quel meilleur moyen de sensibiliser à la sauvegarde de la ressource que de proposer aux visiteurs d'en planter ? L'équipe est rejoints par Paul-Arthur D'ANJOU, jeune diplômé de VetAgro Sup,



Animation et exposition Gentiane - Picherande - août 2024

qui vient animer des séances de jeux sérieux, et par Drissi MARBOUH (Gentianaïre) mobilisé pour la traditionnelle randonnée avec démonstration d'arrachage. La gentiane a su rester au cœur de la Fête et le partenariat avec le village de Picherande se renforce. En effet, cette manifestation grand-public devient peu à peu un rendez-vous incontournable pour les professionnels.

- **Fête des Patrimoines Volcaniques** du 15/09 à Montlosier – 63970 : la Gentiane jaune fait partie du « patrimoine volcanique », tant d'un point de vue naturel (la ressource) que culturel, de par le métier de « gentianaïre », indissociable des zones de montagnes du Massif central, et la liqueur de gentiane typique du Massif central et dont l'origine est en partie liée au thermalisme. Pour la seconde fois l'association participe à l'évènement aux côtés des partenaires du PNRVA*. Aidés des outils de communication réalisés dans le cadre de la « Mission gentiane » (exposition, plaquette, guide de bonnes pratiques, jeux sérieux) et du matériel prêté par les professionnels (fourche du diable, racine de gentiane sèche ou confite), nous mettons à profit cette manifestation pour échanger avec le grand-public. En 2024 nous avons été rejoints par Mathix POIX, jeune diplômé de VetAgro-Sup qui a animé des séances de jeux sérieux.

GLOSSAIRE :

AEST : option Agriculture Environnement Santé et Territoires à VetAgro Sup

AFC : Association Française des Cueilleurs professionnels

AG : Assemblée Générale

AG3 : Acide Gibberellique

AgroParisTech : Institut des sciences et industries du vivant et de l'environnement

ANCT : Agence Nationale de la Cohésion des Territoires

AP3C : Adaptation des pratiques culturelles au changement climatique

Association Anis Étoilé : association engagée pour l'éducation et l'alimentation

Auvergne Estives : fédération des coopératives d'estives du Massif central

BTSA : Brevet de Technicien Supérieur Agricole

CBN : Conservatoire Botanique National

CBNPMP : Conservatoire Botanique National des Pyrénées et de Midi-Pyrénées

CFPPA : Centre de Formation Professionnelle et de Promotion Agricole

CEEG : Cercle Européen d'Étude des Gentianacées

CIHEF : Comité Interprofessionnel des Huiles Essentielles Françaises

Cluster Herbe : ensemble d'acteurs qui œuvrent au développement des filières en lien avec les ressources herbagères et pastorales du Massif central

CNPMAI : Conservatoire National des Plantes à parfum, aromatiques et médicinales

CNRS : Centre National de Recherche Scientifique

CPPARM : Comité des Plantes à Parfum, Aromatiques et Médicinales

Commissariat de Massif : service de l'ANCT* dont le rôle est l'aménagement, le développement et la protection des massifs

COPAMAC : COnférence des Présidents des organisations Agricoles du MASSIF Central

CS : Certificat de Spécialisation

DRAAF : Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt

DDT : Direction Départementale des Territoires

DREAL : Direction Régionale de l'environnement, de l'aménagement et du Logement

FNADT : Fonds National d'Aménagement et du Développement du Territoire

GAMAE : Game for Agriculture, Alimentation and Environment. Plateforme portée par l'UMR* Territoires (INRAE*)

GESTES : Gestion durable transfrontalière des espèces sauvages dans les espaces naturel

IMCISE : Quantification de l'IMPact de la Cueillette sur la dynamique des populations de plantes SauvagEs

INPI : Institut National de la Propriété Industrielle

INRAE : Institut National de Recherche pour l'Agriculture, l'alimentation et l'Environnement

MINTES : Ministère de la Transition Écologique et Solidaire

OFB : Office Français de la Biodiversité

PNR : Parc Naturel Régional

PNRVA : Parc Naturel Régional des Volcans d'Auvergne

PPAM : Plante à Parfum, Aromatique et Médicinale

POCTEFA : Programme européen de Coopération Transfrontalière, Espagne, France, Andorre

Réseau PPAMBio AURA : Réseau de travail de la filière PPAM bio en AURA

SICARAPPAM : groupement de producteurs de PPAM majoritairement tourné vers la production de plantes issues de cueillette sauvage, à Aubiat (63260)

SIDAM : Service Interdépartemental pour l'Animation du Massif central (réseau de chambres d'agriculture du Massif central)

UMR : Unité Mixte de Recherche

VetAgro Sup : école d'agronomie de Clermont-Ferrand à Lempdes (63370)

Viva-Plantes : coopérative de producteurs de PPAM (cueillette et culture), à Val-le-Bains (07600)



Cohabitation vaches / gentiane - Lacalm (12) - juin 2025

Contact :

Stéphanie Flahaut – chargée de mission Gentiane

Tel : 06 05 28 12 00

Adresse mail : stephanie.flahaut@cpparm.org

Sites : <https://www.cpparm.org/la-gentiane/> et <https://www.interrogentiane.org/>